# L'ÉCONOMIE FRANÇAISE
## EXPANSION ET DÉCLIN
## (1950 – 2011)

**Michel Leblay**

Polemia.com 3/05/2013

# L'économie française – Expansion et déclin
# (1950 – 2011)

---

**Confrontée à un chômage de masse qui va croissant depuis la dernière crise financière de 2008 et à des déficits publics dont la résorption relève plus de l'annonce que du possible, la France s'interroge sur un avenir incertain. Comme les autres nations européennes devenues ses partenaires après les luttes qui déchirèrent et ruinèrent ces nations, elle connut après la seconde guerre mondiale une métamorphose économique qui la transforma et l'enrichit comme jamais. Puis, brusquement, le quadruplement des prix du pétrole, conséquence d'un nouveau conflit israélo-arabe, en 1973, provoqua un retournement. Révélateur d'une altération du modèle de croissance jusqu'alors suivi plus que cause réelle, l'événement marquait le début d'une autre époque où la puissance industrielle des nations occidentales allait s'affaiblir au bénéfice de pays d'aires de civilisations différentes, accédant à un développement avancé dans un contexte de profondes transformations technologiques. La France, dont le succès économique avait été globalement remarquable durant la période dite des « Trente Glorieuses », tout en rencontrant quelques aléas, subit, depuis le renversement des années soixante-dix et les mutations de l'environnement intervenues par la suite, une dégradation de sa situation qui s'est amplifiée ces dernières années.**

***Une évolution économique générale des pays développés traditionnels***

Après une période d'expansion unique dans l'histoire d'une durée de plus de vingt-cinq ans, les économies des pays occidentaux ont basculé au cours des années soixante-dix, à des degrés divers, dans le temps des déséquilibres où l'usage du terme crise, référence récurrente, depuis lors, occulte par son sens passager la recherche de causes profondes et durables. Certes, durant les quarante dernières années, les produits intérieurs ont été globalement accrus, le niveau de vie a progressé permettant, entre autres, l'acquisition de nouveaux types de produits, reflet d'une innovation sans cesse en progrès. Néanmoins, en moyenne par décennie, les taux de croissance des produits intérieurs bruts faiblissent, avec des écarts selon les Etats, certains s'approchant d'une valeur nulle. L'emploi, source essentielle du revenu, est devenu précaire. Sa raréfaction conduit à une forte élévation du taux de chômage et, là où celui-ci est plus modéré, il apparaît que les conditions d'exercice de cet emploi sont nettement dégradées par rapport à ce qu'elles furent, notamment, au regard de sa permanence et de sa rémunération.

Si la crise pétrolière consécutive à la guerre du Kippour de 1973 a marqué une rupture, à ce jour, durable du rythme de la croissance, le renchérissement soudain du prix du baril de pétrole ne saurait expliquer la profondeur du phénomène. Ses origines sont complexes, difficiles à isoler et, le temps passant, les analystes se cantonnent, le plus souvent, aux raisons immédiates et supposées de la situation qu'ils observent.

La crise financière de 2007-2008 n'est donc que l'ébranlement le plus récent dans le mouvement d'altération, plus ou moins accentué, des équilibres des économies occidentales. Celles-ci sont confrontées à quatre phénomènes en relation les uns avec les autres :

- la mutation d'un capitalisme industriel vers un capitalisme financier dominé par l'action des marchés ;
- une révolution technique majeure avec le développement rapide des systèmes de traitement de l'information et de communication ;
- la forte exposition à la concurrence internationale du fait de l'ouverture des frontières ;
- l'avènement de nouveaux compétiteurs économiques aux structures sociales profondément différentes.

***La France dans cette évolution***

Elle s'est inscrite dans le mouvement général avec, comme toute nation, les particularités qui lui sont propres. L'époque d'expansion qu'elle a connue depuis les quelques années qui suivirent la fin de la seconde guerre mondiale jusqu'au milieu des années soixante-dix culmina dans la décennie précédant ces dernières. La France joignit, à ce moment, la performance économique, la stabilité politique et une ambition

internationale qui visait à restaurer une présence après la débâcle de 1940 et les sombres années qui suivirent.

Certes, si pendant plus d'un quart de siècle le niveau de vie des Français a progressé comme jamais auparavant, la conjoncture ne fut pas sans aléas : inflation et déséquilibres financiers sous la IV$^{e}$ République, un plan de stabilité durant la première moitié des années soixante et surtout un grand mouvement social au printemps de l'année 1968 avec ses conséquences.

A partir de 1975, le chômage puis les déficits des comptes publics allaient devenir les préoccupations majeures. La France a perdu une masse considérable d'emplois malgré quelques améliorations passagères préludant une nouvelle aggravation ; le secteur industriel s'est rétracté sans que le secteur des services dans lequel certains crurent voir un avenir puisse apporter une compensation. Alors, d'élection en élection, d'alternance politique en alternance politique, les promesses d'un redressement ne manquèrent pas, les bilans, en revanche, ne traduisirent qu'une réalité inverse.

Tout d'abord, il sera rappelé quelques caractéristiques des années d'expansion économique que la France a connues en mettant, néanmoins, en exergue deux faits montrant qu'elles ne furent pas exemptes de difficultés :

- *le plan de stabilisation de 1963-1965*
- *la crise sociale de mai-juin 1968*

Puis le développement principal portera sur les quatre décennies ou presque qui séparent de la crise pétrolière de 1973, marquées par un affaiblissement économique progressif.
Seront étudiés successivement :

- *le contexte et les nouveaux défis*
- *la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière*
- *le commerce extérieur*
- *la productivité*
- *le taux de marge et le taux d'investissement des entreprises non financières.*

Après avoir mis en évidence quelques caractères d'ensemble de la période considérée, le rapport Gallois du 5 novembre 2012 sur le Pacte pour la compétitivité de l'industrie française et les principales propositions qu'il contient seront évoqués.

Le propos est ordonné en trois thèmes :

- *une transformation de l'environnement économique*
- *la situation de l'économie française*
- *le rapport Gallois*

Enfin, au regard des analyses et des observations précédemment développées, il est conclu par quelques orientations directrices, possibles comme base d'un relèvement économique. Elles portent sur :

- *une attente de lucidité vis-à-vis du corps politique*
- *un rôle affirmé de la puissance publique*
- *une politique fiscale privilégiant le redressement*
- *l'euro : de la monnaie unique à la monnaie commune*
- *éviter un laxisme monétaire*

## ***L'expansion économique des années cinquante et soixante***

### ***Les caractéristiques générales***

Impulsée par la reconstruction menée avec l'aide du plan Marshall, la croissance élevée du produit intérieur des pays d'Europe de l'Ouest ruinés par la seconde guerre mondiale, dont ils furent l'un des théâtres

majeurs, a culminé au cours des années soixante jusqu'au début des années soixante-dix. Rattrapage par rapport à l'avance prise par l'économie américaine, hausse continue du pouvoir d'achat, développement des infrastructures, basculement dans la consommation de masse, recherche et innovations techniques, accès élargi des jeunes générations à l'enseignement supérieur… tels sont quelques éléments caractéristiques de l'époque. Les Etats de la Péninsule ibérique, en retard vis-à-vis de leurs voisins du nord, bénéficièrent de ce mouvement et s'insérèrent pleinement dans les échanges économiques européens.

La démographie soutenue, notamment en France, constitua un facteur particulièrement favorable. Non seulement la production agricole de notre pays permettait largement de nourrir ce surplus de population mais les gains substantiels de productivité augmentaient les excédents exportables tout en diminuant la main-d'œuvre nécessaire, ce qui la rendait disponible pour les autres secteurs de l'économie, créateurs d'emplois. De plus, l'exode tragique des populations d'origine européenne vivant jusque-là en Afrique du Nord offrit à la France métropolitaine de nouveaux travailleurs expérimentés.

Ce moment d'enrichissement sans pareil ne se fit pas, pour notre pays, sans moments de déséquilibre.

Un premier instrument d'analyse est fondé sur le tableau 1 suivant, établi à partir des données publiées par l'INSEE, qui présente l'évolution du taux de croissance du produit intérieur brut de la France en volume aux prix de l'année précédente chaînés[1] et le taux d'inflation correspondant, de 1950 à 2011.

**TABLEAU 1**

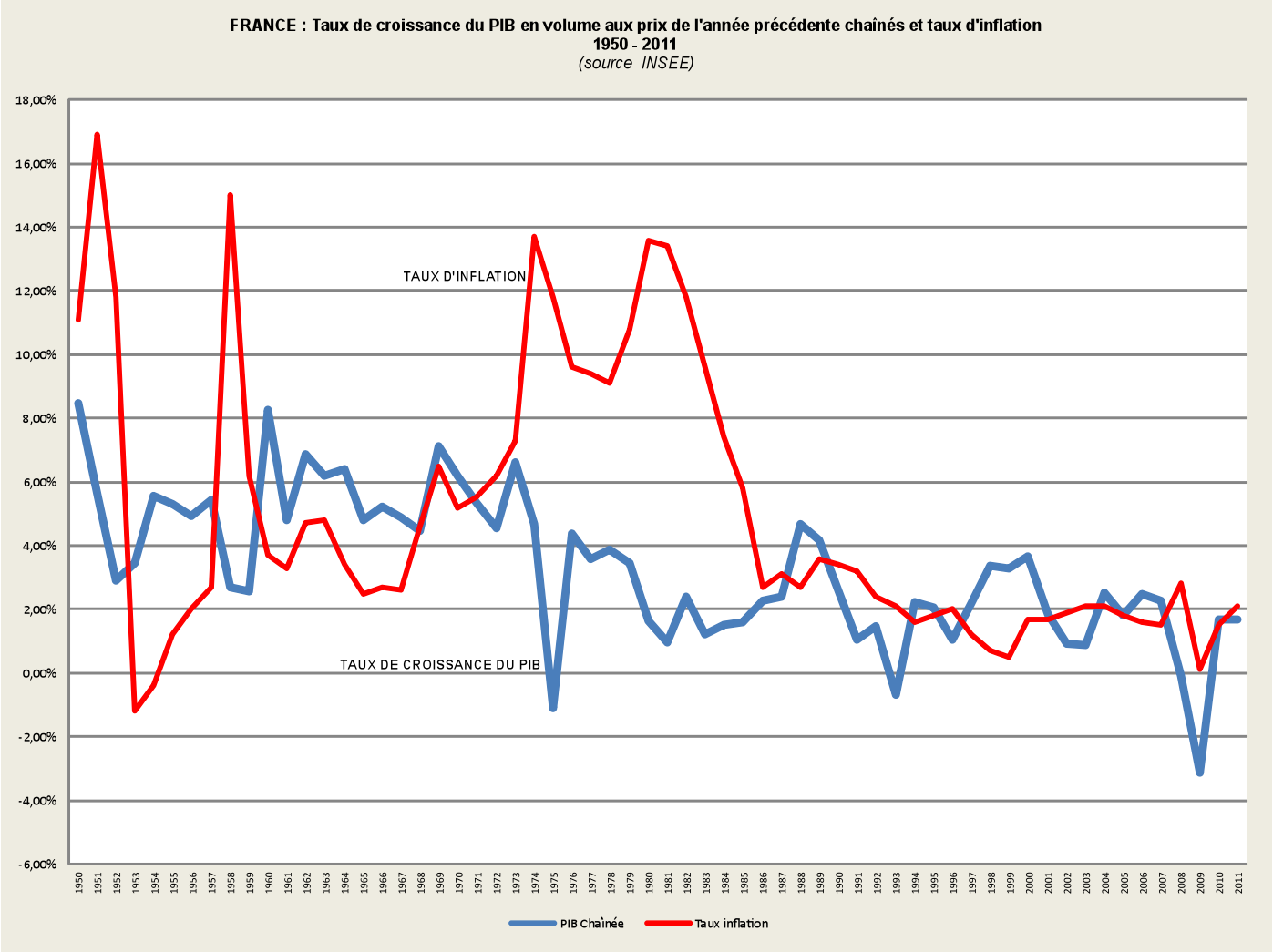


Pour les vingt-cinq années qui courent de 1950 à 1974, les effets économiques du premier choc pétrolier

[1] Afin de comparer dans le temps l'évolution de certains agrégats économiques, dont le produit intérieur, il est nécessaire de recourir à des données en volume c'est-à-dire indépendantes des variations de prix. Il s'agit donc de rapporter ces données à un même indice annuel de référence à partir duquel les conversions sont effectuées. Néanmoins, dans une économie en permanente évolution où le niveau des prix entre les biens varie (variation des prix relatifs), la comparaison à partir d'une certaine durée perd une part de sa signification. Pour corriger la distorsion ainsi observée, le statisticien a introduit la notion de « volume aux prix de l'année précédente chaînés » qui permet de prendre en compte « la déformation des prix relatifs ».

intervenant réellement à partir de 1975, la croissance annuelle moyenne s'éleva à 5,34%, la France dépassant en 1949 le niveau du produit national de 1929 (le seuil avait été franchi une fois en 1939).

Sous la IV$^{e}$ République, où vingt-deux gouvernements se succédèrent de 1946 à 1958, une œuvre considérable d'adaptation et de modernisation de l'économie fut accomplie en même temps que persistaient de fortes tensions inflationnistes et que le crédit international du pays était miné par les déséquilibres des finances publiques et de la balance commerciale.

Le redressement consécutif à l'application du plan Rueff-Pinay, présenté le 8 décembre 1958, suivant le retour au pouvoir du général De Gaulle, qui comportait une réforme monétaire avec la création d'un nouveau franc précédée d'une dévaluation de 17,55% n'aurait jamais pu réussir si l'économie française n'avait pas été profondément transformée depuis la libération du pays. Le Plan (quinquennal) avait été l'un des fondements de cette transformation. « L'ardente obligation » selon la formule du premier président de la V$^{e}$ République occupa une place majeure dans la définition des axes de développement jusqu'au VI$^{e}$ Plan fondé sur « l'impératif industriel », aboutissant à la création de l'IDI (Institut de développement industriel). Ce VI$^{e}$ Plan dont la période d'exécution (1971-1975) fut marquée par la crise pétrolière de 1973 a été le dernier à afficher des ambitions par rapport à un avenir économiquement relativement stable.

Les années soixante furent celles de la plus forte expansion où la croissance du PIB en volume a été supérieure à celle de l'inflation. Néanmoins, la période n'a pas été sans défaut puisque deux événements l'ont marquée. Le premier d'ordre purement économique prit la forme du plan de stabilisation de 1963 à 1965, le second tint à la grave crise sociale de mai 1968.

***Le plan de stabilisation de 1963-1965***

Face à une hausse des prix considérée comme trop élevée en septembre 1963, le gouvernement adopta un ensemble de mesures qui touchaient au niveau des prix (blocage ou taxation des prix d'un ensemble de produits, abaissement de certains droits de douane par un blocage des marges des importateurs), au budget de l'Etat (limitation des dépenses publiques et hausse des ressources fiscales) et à la politique du crédit (contraction de la liquidité bancaire, notamment, pour abaisser l'encours des crédits et encouragement à l'épargne longue au détriment des placements à court terme). Le plan de stabilisation provoqua un certain fléchissement de la croissance (4,81% en 1965 contre 6,87% en 1962, 6,20% en 1963 et 6,43% en 1964) qui ne fut peut-être pas sans effet sur les résultats des élections présidentielles de 1965 et la mise en ballotage au premier tour du général De Gaulle.

***La crise sociale de mai-juin 1968***

La grève générale qui suivit le mouvement déclenché par les étudiants parisiens au début du mois de mai 1968 fut un phénomène d'une tout autre nature avec ses effets immédiats et ceux à long terme. Dans l'instant, la grève amena le gouvernement et les partenaires sociaux à négocier pour aboutir, le 27 mai 1968, au « constat » de Grenelle (le projet de protocole d'accord ne fut pas signé) aux termes duquel le SMIG (Salaire minimum interprofessionnel garanti) était augmenté de 35%, les salaires, en général, revalorisés de 10% (7% au 1$^{er}$ juin 1968 et 3% au mois d'octobre) et le principe d'une réduction progressive de la durée du travail dans l'objectif de 40 heures par semaine, décidé.

Le taux de croissance du PIB en volume bondit à 7,11% en 1969 contre 4,45% en 1968 mais, parallèlement, la hausse des prix atteignit 6,50%. De 1969 à 1973, le taux de croissance moyen s'éleva à 5,96% mais l'inflation demeura à un niveau élevé dépassant à partir de 1971 la croissance du produit intérieur si bien que la part des salaires dans la valeur ajoutée des sociétés non financières ne progressa pas et diminua même légèrement. L'incidence sur l'évolution de la balance commerciale est plus mesurée. Le déficit de celle-ci, qui avait diminué en 1967 et 1968 par rapport à l'année 1966, augmenta à nouveau en 1969 puis régressa les deux années suivantes avant de progresser très sensiblement en 1972.

Ainsi l'économie française avant même la crise pétrolière de 1973 présentait des déséquilibres qui auraient nécessité des mesures de redressement probablement d'une plus grande ampleur que celles prises lors du plan de stabilisation de 1963-1965 avec l'aléa d'une nouvelle crise sociale, possible.

Si la contestation étudiante fut un phénomène qui affecta les grands pays occidentaux, en commençant par les Etats-Unis dès 1964, trouvant une source idéologique dans l'école de Francfort, la grève générale et la paralysie économique du pays, qui donnèrent au mouvement de mai 1968 toute sa dimension, furent propres à la France. Ce printemps hexagonal est vu par beaucoup, avec le recul historique, d'abord comme l'enclenchement d'une « révolution des mœurs ». Mais l'expression aussi accusée d'une revendication sociale dans un pays hautement développé a probablement eu des effets marquants quant aux choix des

pouvoirs politiques face à une situation économique dégradée. Déjà, le gouvernement dirigé par Jacques Chirac de 1974 à 1976 a privilégié la hausse des salaires au détriment des marges des entreprises et la politique de retour aux équilibres menée par Raymond Barre s'est heurtée à un « programme commun » proposé par les partis de gauche dont il ressortait que la contrainte pouvait être tournée par la seule volonté politique. Pour la suite, il faudrait s'interroger sur les causes d'une addiction à la dépense publique.

## *Quatre décennies d'un affaiblissement économique progressif*

### *Le contexte et les nouveaux défis*

Comme il a été indiqué, la crise pétrolière de 1973 suivant celle du dollar dont la conversion en or fut suspendue le 15 août 1971 allait produire une rupture brusque dans le rythme de la croissance économique avec, en premier lieu, un basculement, initié par le monde anglo-saxon, d'un capitalisme industriel vers un capitalisme financier. Ce mouvement qui prit son essor dans la deuxième moitié des années soixante-dix s'inscrivait dans un contexte de remise en cause de « l'Etat providence » au Royaume-Uni et aux Etats-Unis.

Si à la veille de cet ébranlement la France montrait quelques faiblesses dans ses équilibres conjoncturels, elle n'en avait pas moins réalisé des efforts considérables pour être en mesure d'affronter une concurrence internationale qui se développait d'abord au niveau européen avec l'application du Traité de Rome créant la Communauté économique européenne (CEE) puis l'adhésion à celle-ci, le 3 mai 1973, du Royaume-Uni et du Danemark membres de l'AELE (Association économique de libre échange[2]) et de l'Irlande et, plus largement, l'abaissement des tarifs douaniers à l'issue des négociations dites du « Kennedy Round » dans le cadre du GATT[3]. Sous l'impulsion de Georges Pompidou comme premier ministre puis comme président de la République, la politique industrielle qui fut conduite n'eut d'égale que celle du Second Empire. En témoigne, notamment, la capacité de l'industrie française à doter le pays des centrales nucléaires nécessaires à son indépendance énergétique.

Pourtant, un indicateur essentiel pour mesurer le potentiel économique d'une nation, la part de la valeur ajoutée manufacturière par rapport au produit intérieur brut, montrait à la fin de la décennie mythique les premiers signes d'un fléchissement, prélude à un inexorable déclin.

La France, qui avait accompli sa reconstruction et remarquablement rénové son appareil de production pour l'adapter à la nouvelle donne économique de l'époque qui suivit la seconde guerre mondiale, fondée sur la création d'infrastructures modernes et la consommation de masse, allait devoir affronter, dans un contexte monétaire et financier instable, un nouveau défi ayant pour axes majeurs :

- une ouverture des frontières aux dimensions encore imprévisibles au début des années soixante-dix car allaient bientôt « émerger » des nations concurrentes en voie d'industrialisation rapide,
- ce que d'aucuns appelleront la « troisième révolution industrielle » assise sur l'électronique.

Afin d'appréhender quelques traits caractéristiques de l'évolution de l'économie française depuis quatre décennies tout en la situant par rapport à la période précédente (1950-1973) lorsque les données sont disponibles, quatre critères ont été retenus :

- la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière ;
- le commerce extérieur;
- la productivité ;
- le taux de marge et le taux d'investissement des entreprises non financières.

### *La valeur ajoutée de l'industrie manufacturière*

La valeur ajoutée de l'industrie manufacturière française a été calculée à partir des tableaux économiques d'ensemble publiés par l'INSEE (PIB et valeur ajoutée totale) et des tableaux d'entrées et sorties en dix-sept

[2] L'AELE, instituée par la Convention de Stockholm conclue en 1960 entre le Royaume-Uni, le Danemark, la Norvège, la Suisse, le Portugal, l'Autriche, la Suède, était destinée à créer une zone de libre-échange entre des pays d'Europe non membres de la Communauté économique européenne. D'autres pays adhérèrent, par la suite, le Royaume-Uni et le Danemark se retirant en 1973 avec leur adhésion à la CEE.
[3] Voir article de Pierre Milloz, Polémia, 1er février 2013 : http://www.polemia.com/le-declin-francais-et-les-annees-1970/

postes (valeur ajoutée par branche), les données étant exprimées en valeur (à prix courants). Parmi les dix-sept postes, les cinq suivants ont été retenus comme les composants de l'industrie manufacturière :

- fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac ;
- cokéfaction et raffinage ;
- fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines ;
- fabrication de matériels de transport ;
- fabrication d'autres produits industriels.

Le tableau 2 présente, de l'année 1950 à l'année 2010, la variation, par rapport au PIB, de la part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière. Cette part, qui atteignait, la première année de référence, 22,22%, est réduite, pour la dernière, à 9,26%. Elle s'élève à 22,25% en 1960 puis commence à fléchir à la fin de la décennie où elle s'abaisse au-dessous de 20% (19,90%) en 1969. Une remontée interviendra en 1971 (20,14%) puis en 1974 (20,12%). A partir de 1975, le mouvement de baisse sera continu et le seuil de 10% franchi en 2009 (9,55%).

**TABLEAU 2**

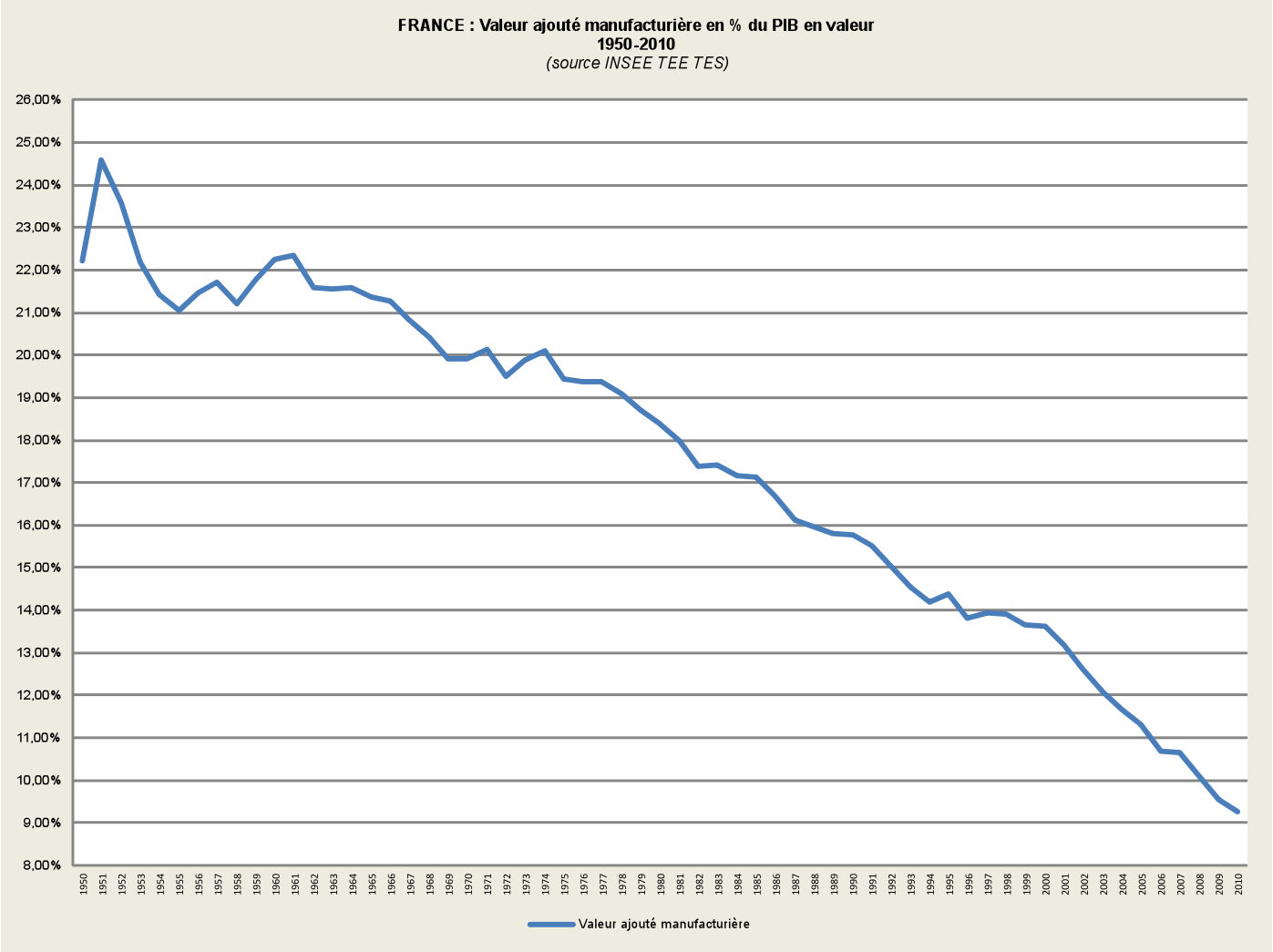


Le phénomène de rétraction relative de la valeur ajoutée industrielle n'est pas propre à la France puisqu'il a touché l'ensemble des économies développées mais à des degrés distincts puisque l'Allemagne et le Japon ont conservé des positions substantielles.

Trois facteurs, au moins, expliquent le glissement statistiquement constaté :

- le recul industriel du pays soumis à une concurrence internationale de plus en plus âpre ;

- la part prise par le secteur des services et l'élargissement de la gamme des prestations ;
- les transformations intervenues dans l'organisation de la production industrielle où les activités qui ne concourent pas directement à celle-ci deviennent fréquemment sous-traitées.

Corrélativement, le secteur industriel au sens large (y compris les industries extractives), qui occupait 29,8% des actifs en 1962, n'en employait que 15% en 2007 d'après l'INSEE.

Outre l'incidence sur l'emploi, l'autre conséquence à étudier tient à l'évolution du solde du commerce extérieur.

***Le commerce extérieur***

La mesure du commerce extérieur français est appréhendée au moyen des trois éléments suivants :

- *le taux d'ouverture économique ;*
- *les principales évolutions du commerce extérieur français :*
  - *le commerce extérieur français de 1983 à 1985 ;*
  - *le commerce extérieur français de 1992 à 2004 ;*
- *le solde du commerce extérieur français dans sa composition.*

*Le taux d'ouverture économique*

La croissance exponentielle des échanges internationaux de biens et de services constitue l'un des aspects majeurs parmi les transformations économiques intervenues ces dernières décennies. Cette croissance s'apprécie, notamment, au travers du taux d'ouverture des économies calculé comme le rapport au produit intérieur brut de la somme des exportations et des importations, divisé par deux.

Il a paru opportun d'effectuer une comparaison entre les principaux pays développés. Ainsi, le tableau 3, établi à partir des données publiées par l'OCDE, qui porte sur la période courant de 1970 à 2010, montre les taux d'ouverture respectifs de l'Allemagne, des Etats-Unis, de la France, de l'Italie, du Japon et du Royaume-Uni. Les Etats-Unis et le Japon présentent des taux d'ouverture économique relativement faibles avec une progression limitée ces quarante dernières années. La France appartient à la moyenne comme l'Italie et le Royaume-Uni tandis que l'Allemagne quasiment au même niveau que ce dernier au début des années soixante-dix a connu une progression quelque peu plus rapide que ses partenaires et concurrents dans les années quatre-vingt avec une accélération à la fin de la décennie. Le taux a bondi à compter du milieu des années quatre-vingt-dix. L'apparence doit être corrigée par un facteur important dans le mouvement d'ajustement de l'économie allemande : le recours à des industries sous-traitantes dans les pays limitrophes de la Mittleeuropa, ceux-ci produisant des composants assemblés ensuite dans les usines allemandes.

**TABLEAU 3**

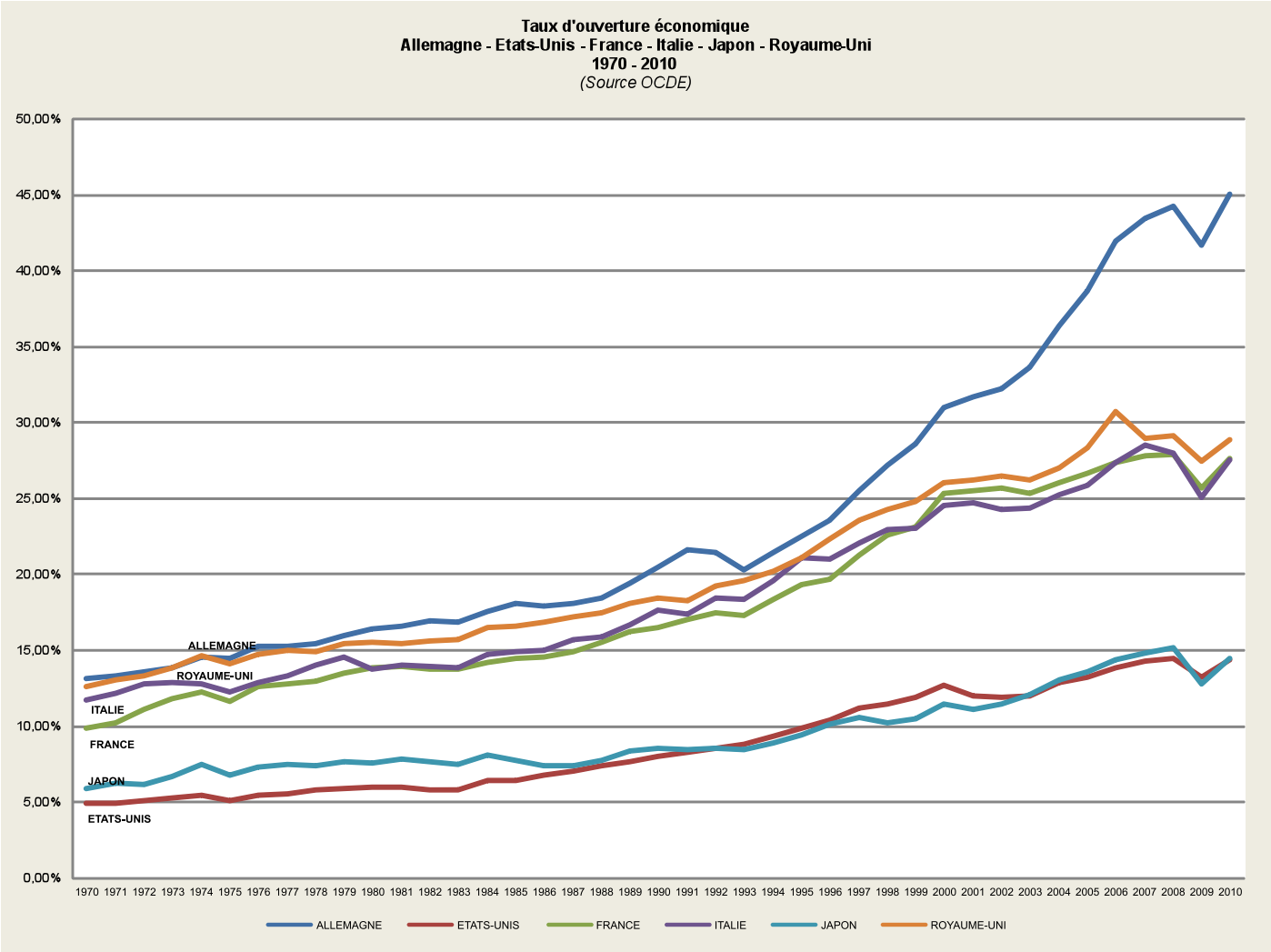


Globalement de 1950 à 2011, les exportations françaises en volume aux prix de l'année précédente chaînés[4] ont été multipliés par 28,5, les importations par 37 tandis que le produit intérieur brut (exprimé en volume) était sextuplé. Le tableau 4 suivant retrace l'évolution en volume depuis 1950 des exportations et des importations.

[4] http://www.cndp.fr/stat-apprendre/insee/cons/combien/volumechaines.htm

**TABLEAU 4**

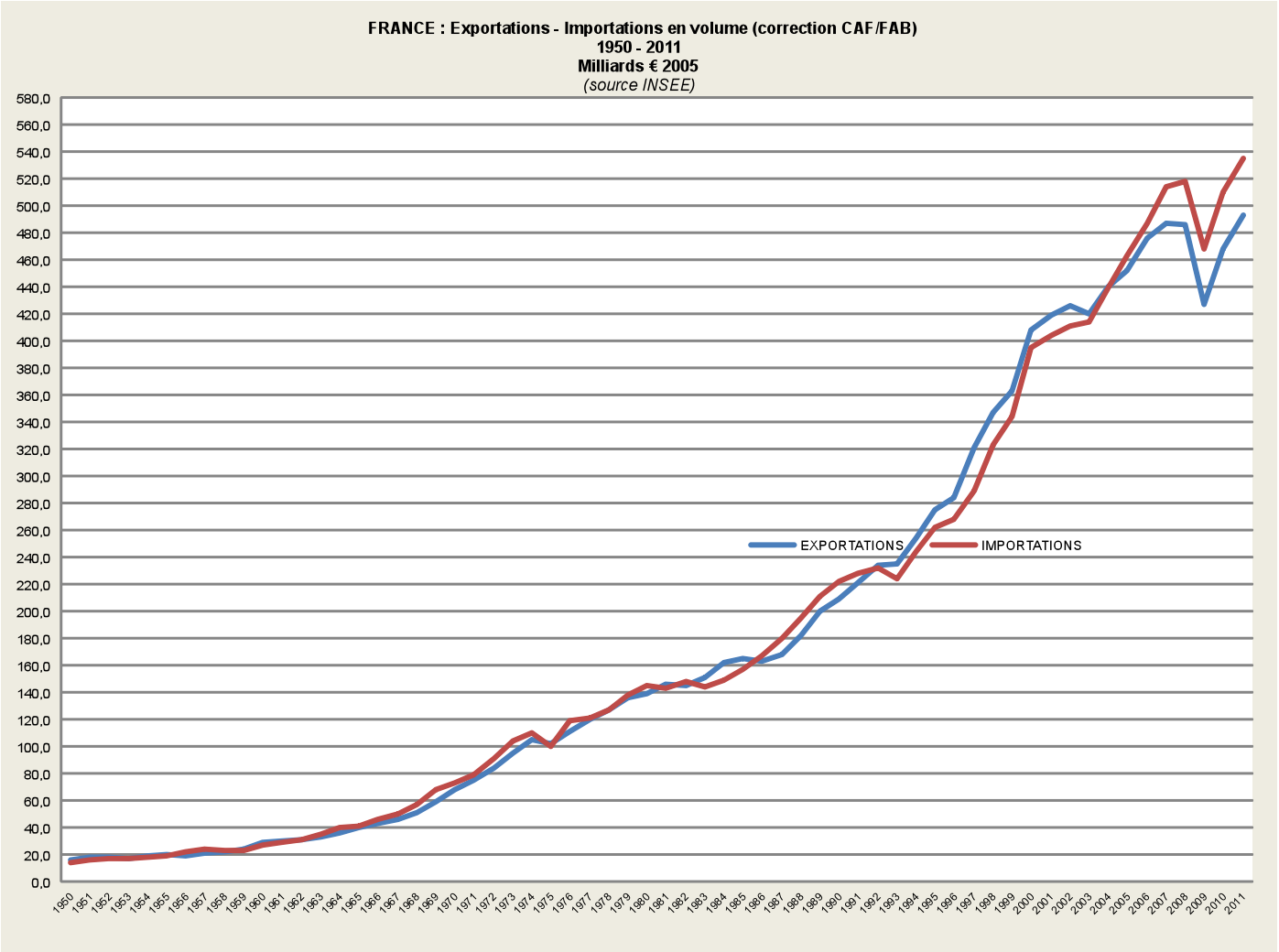


*Les principales évolutions du commerce extérieur français*

Celles-ci sont abordées au travers d'une analyse fondée, d'une part, sur les variations du solde de la balance commerciale de la France en pourcentage du produit intérieur brut en volume (tableau 5) et, d'autre part, sur le comparatif entre ce solde et le taux de croissance du produit intérieur (tableau 6). Le premier élément à noter, par l'aperçu graphique, est le caractère erratique du solde de la balance commerciale en pourcentage du PIB. A la période de forte expansion des années soixante ne correspond nullement un solde des échanges de biens et services excédentaire ou même équilibré. Au contraire, le déficit s'accroît à la fin de la décennie, justifiant la dévaluation de 1969. Les événements du printemps de l'année précédente eurent pour conséquence l'amplification d'un mouvement engagé depuis plusieurs années.

**TABLEAU 5**

**FRANCE : solde de la balance commerciale des biens et services en % du PIB en volume**
**1950-2011**
*(Source INSEE)*

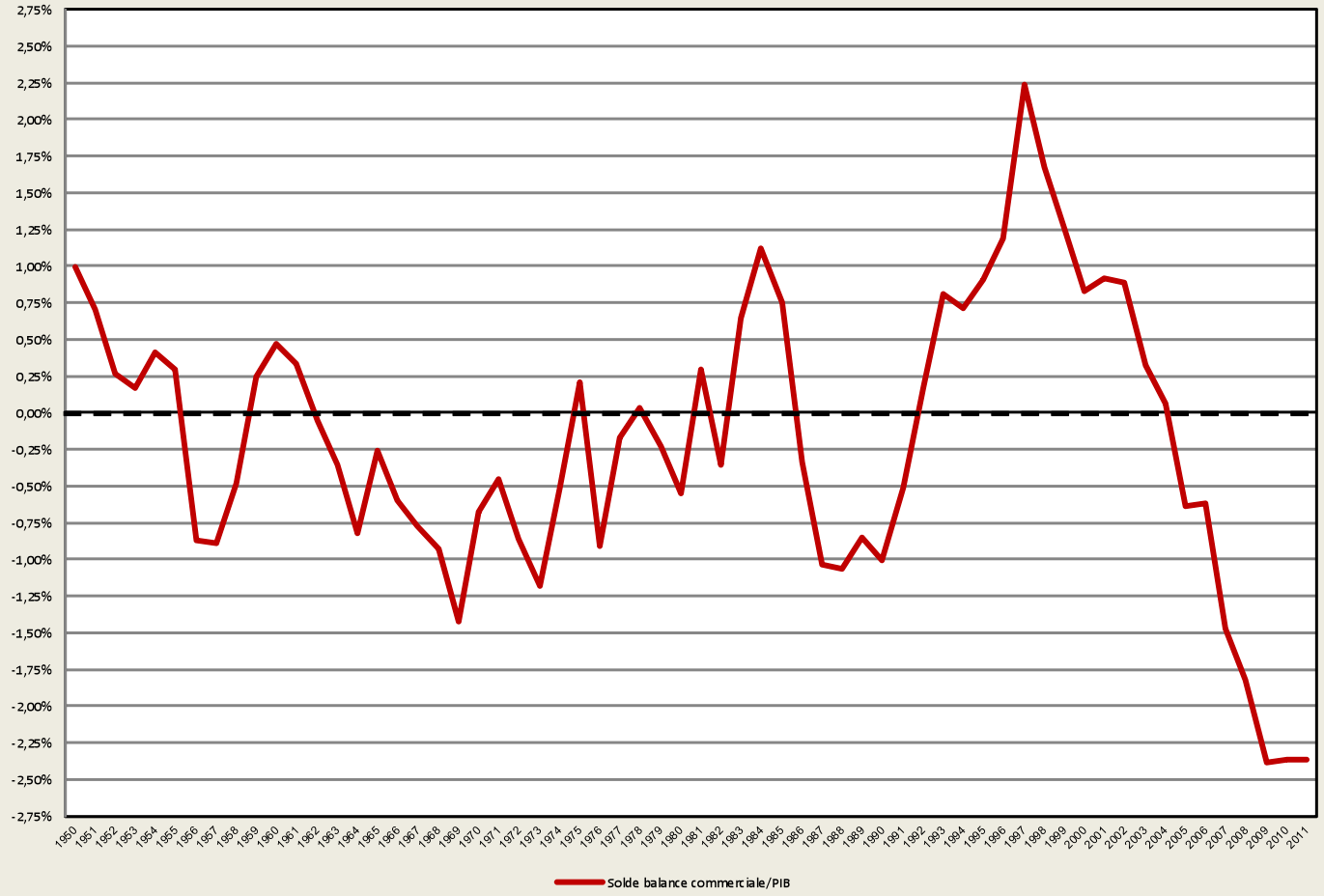

**TABLEAU 6**

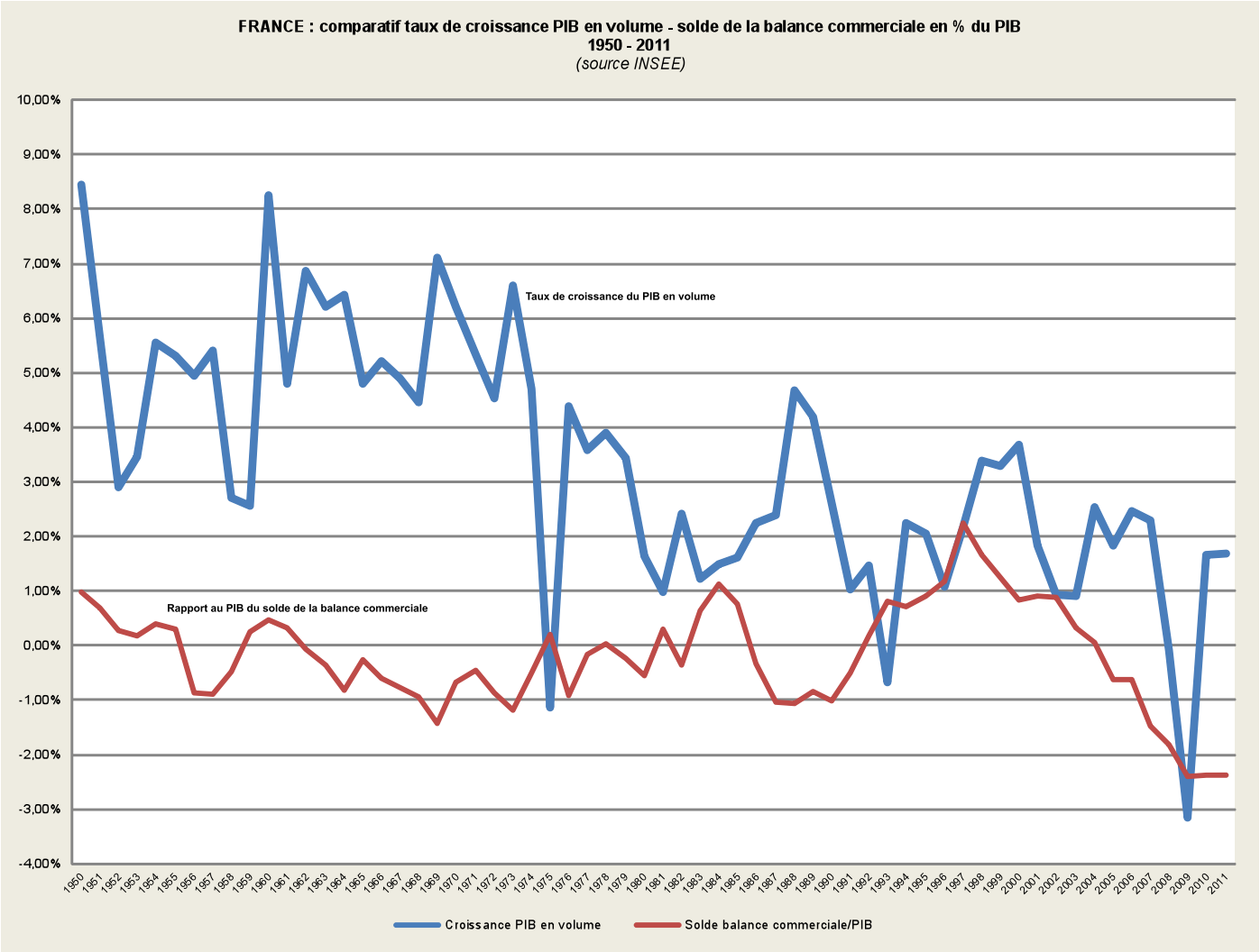


Durant les quatre dernières décennies, particularisées économiquement par un affaissement de la croissance moyenne du produit intérieur brut en volume, le commerce extérieur français a affiché à deux reprises des excédents : de 1983 à 1985 ; de 1992 à 2004.

✓ <u>Le commerce extérieur français de 1983 à 1985</u>

La première époque, la plus courte, débute en 1983, année du « tournant de la rigueur » après les effets désastreux de la mise en application du « programme commun de gouvernement » par la majorité de gauche issue des élections de 1981. Le 21 mars 1983, la France avait dû procéder à une troisième dévaluation de sa monnaie au sein du système monétaire européen après celles d'octobre 1981 et de juin 1982.

Pour apprécier le phénomène deux rapprochements sont proposés :

- l'un avec le taux de croissance du PIB en volume ;
- l'autre avec l'évolution de la parité du franc par rapport au deutsch mark et au dollar.

Concernant l'évolution comparative du taux de croissance du PIB en volume et du rapport à ce PIB du solde de la balance commerciale des biens et des services, il apparaît, pour l'année 1983, que le premier régresse de 1,19% tandis que le second progresse de 1%. En 1984, le taux de croissance du PIB progresse de 0,26% et le ratio solde commercial PIB de 0,42% mais, à partir de 1985, à la tendance haussière de la variation du PIB (+ 4,67% en 1988 ; + 4,19% en 1989) correspond une régression du solde de la balance commerciale (+ 0,75% contre 1,12% en 1984 ; –1,07% en 1988 et –0,85% en 1989).

L'observation des fluctuations de la parité monétaire du franc par rapport au dollar (tableau 7) et au DM (tableau 8) montre une dépréciation de la monnaie nationale favorable aux exportations. De 1978 à 1984, le

taux de change du franc vis-à-vis du dollar chute de près de 50%, un redressement intervenant à partir de 1986. Face au DM, si la baisse du cours du franc est pratiquement continue depuis la fin des années soixante, pour la période considérée (1983-1985), les deux dévaluations intervenues au sein du système monétaire européen entre 1981 et 1983 constituaient un facteur favorable pour la balance commerciale. Concernant le dollar, sa hausse relative n'a pas eu comme effet consécutif pour l'économie française un renchérissement proportionnel du cours du pétrole puisque le cours moyen de ce dernier a sensiblement reflué à partir du début des années quatre-vingt jusque dans les dernières années de la décennie.

**TABLEAU 7**

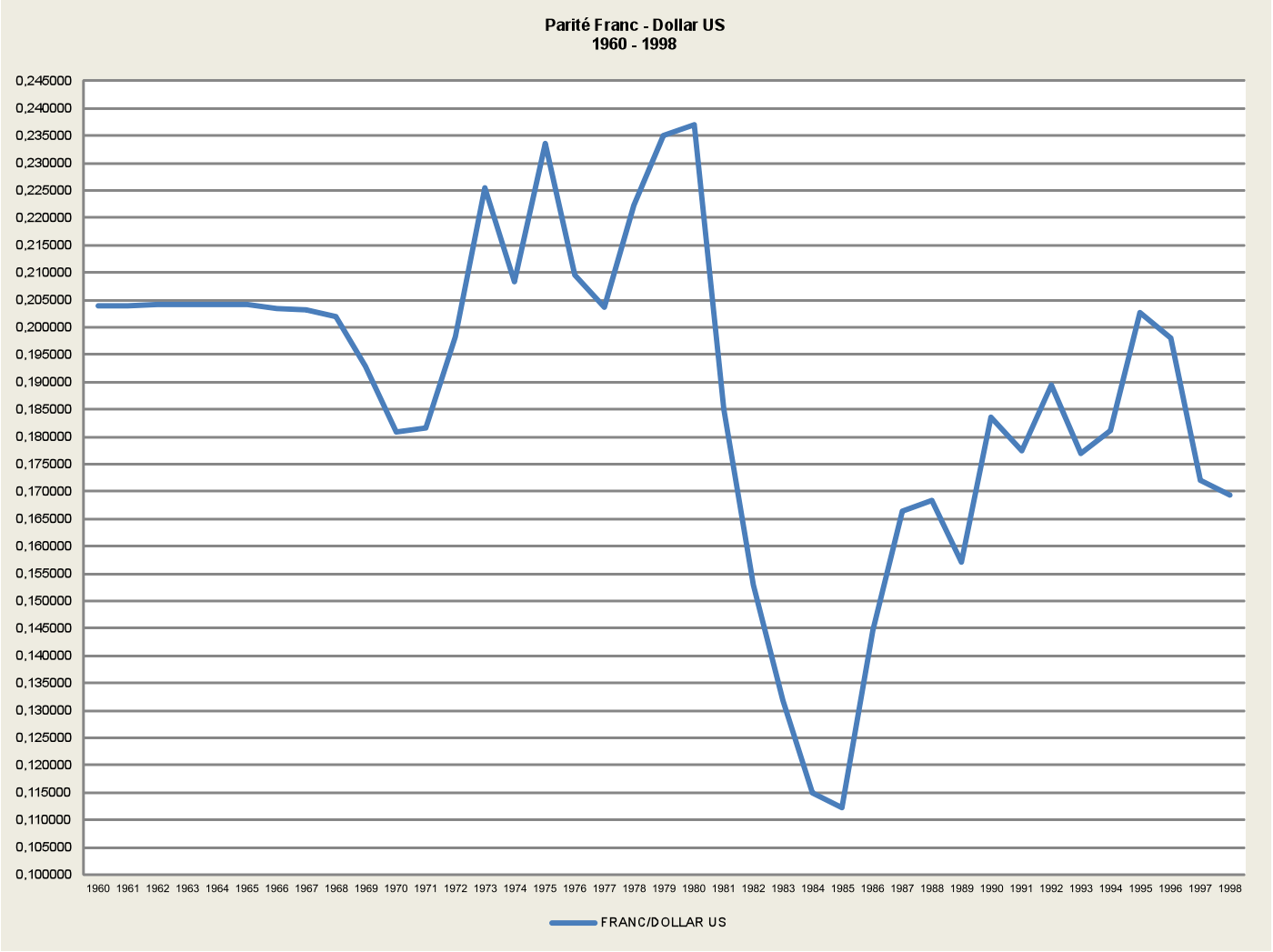

**TABLEAU 8**

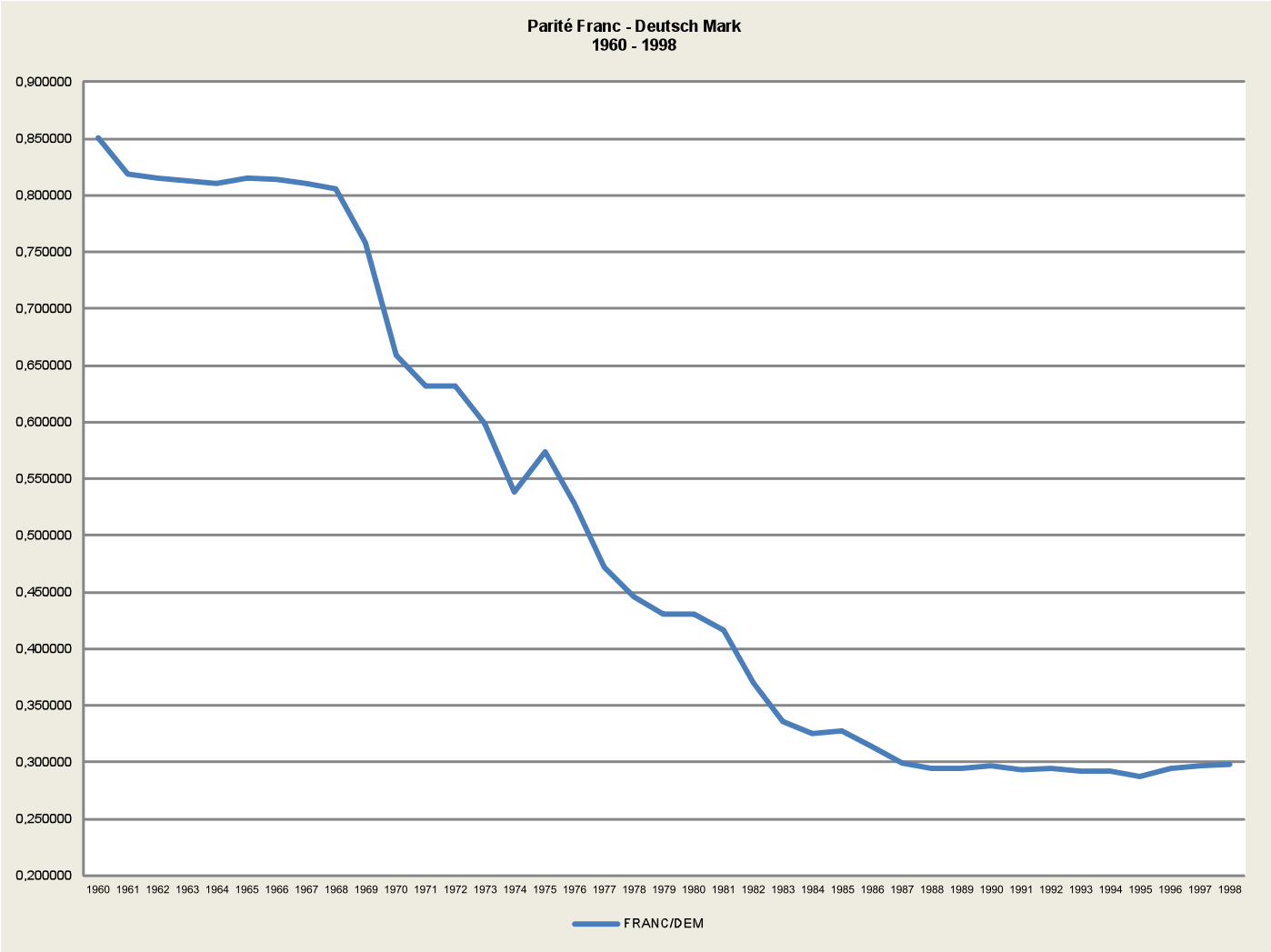


✓ <u>Le commerce extérieur français de 1992 à 2004</u>

La balance commerciale française a été à nouveau bénéficiaire de 1992 à 2004, ce qui a constitué la plus longue période d'excédents depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Relativement au produit intérieur brut en volume, cet excédent a atteint un maximum en 1997 (2,24% du PIB) avant de fléchir progressivement puis de diminuer rapidement à partir de 2003. La balance commerciale redevient déficitaire en 2005 et la position débitrice s'accroît rapidement pour toucher à des niveaux jusque-là jamais approchés.

Il convient de préciser que les variations du taux de croissance du produit intérieur et celles du rapport entre le solde des échanges extérieurs de biens et de services et ce produit intérieur n'ont pas évolué de manière parallèle durant la période de référence. En 1993, le PIB décroît de 0,67% en comparaison de l'année précédente tandis que le solde commercial progresse de 0,17% (1992) à 0,81% (1993) relativement au PIB. Par la suite, la proportion maximale de ce solde positif sera atteinte en 1997 avant une diminution au cours des années suivantes. Dans le même temps, la croissance du PIB de 2,18% en 1997 s'élève à 3,38% en 1998 puis 3,29% en 1999 et 3,68% en 2000 avant de fléchir sensiblement de 2001 à 2003.

Dans un bulletin[5] du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (SESSI), daté de décembre 2004, il est écrit « Entre 1993 et 2002, les échanges en produits industriels de la France ont crû de 7% par an en moyenne. Cette forte croissance a été tirée par les grands groupes, qui ont profité à plein du dynamisme mondial et de la création du marché unique européen ». Comme le souligne une autre étude de Monsieur Bruno Valersteinas[6], « Un tel redressement des comptes extérieurs constitue une évolution majeure de l'économie française. Subi comme une contrainte par le passé, le commerce extérieur s'est mué

[5] SESSI – Le *4 Pages* des statistiques industrielles n° 199 – décembre 2004.
[6] *La France dans la compétition économique mondiale* – Bruno Valersteinas (DGTPE).

en capacité de financement, permettant d'investir à l'étranger ».

Parmi les facteurs généraux dont a bénéficié l'économie française dans ses échanges extérieurs, il faut citer :

- un taux d'inflation limité (1,20% en 1997 ; 0,70% en 1998 ; 0,50% en 2000) ;
- une baisse du cours du franc par rapport au dollar depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, suivie par une dépréciation de l'euro vis-à-vis du dollar au début des années deux mille (tableau 9) ;

**TABLEAU 9**

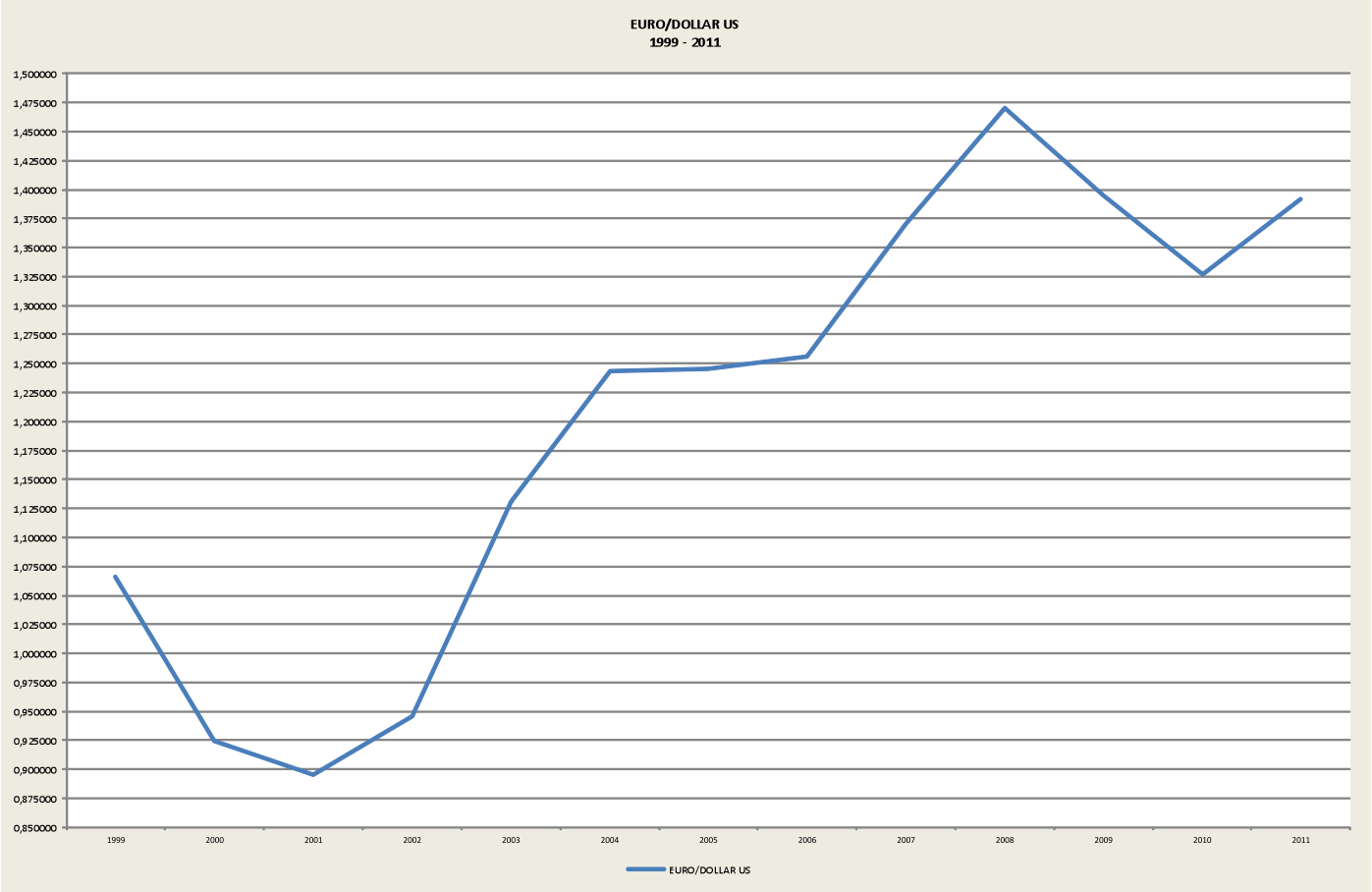


- une chute des cours du pétrole brut dont le prix du baril (159 litres) exprimé en dollars constants (2010) touche, en 1998, à son plus bas niveau depuis la crise de 1973 (tableau 10),

**TABLEAU 10**

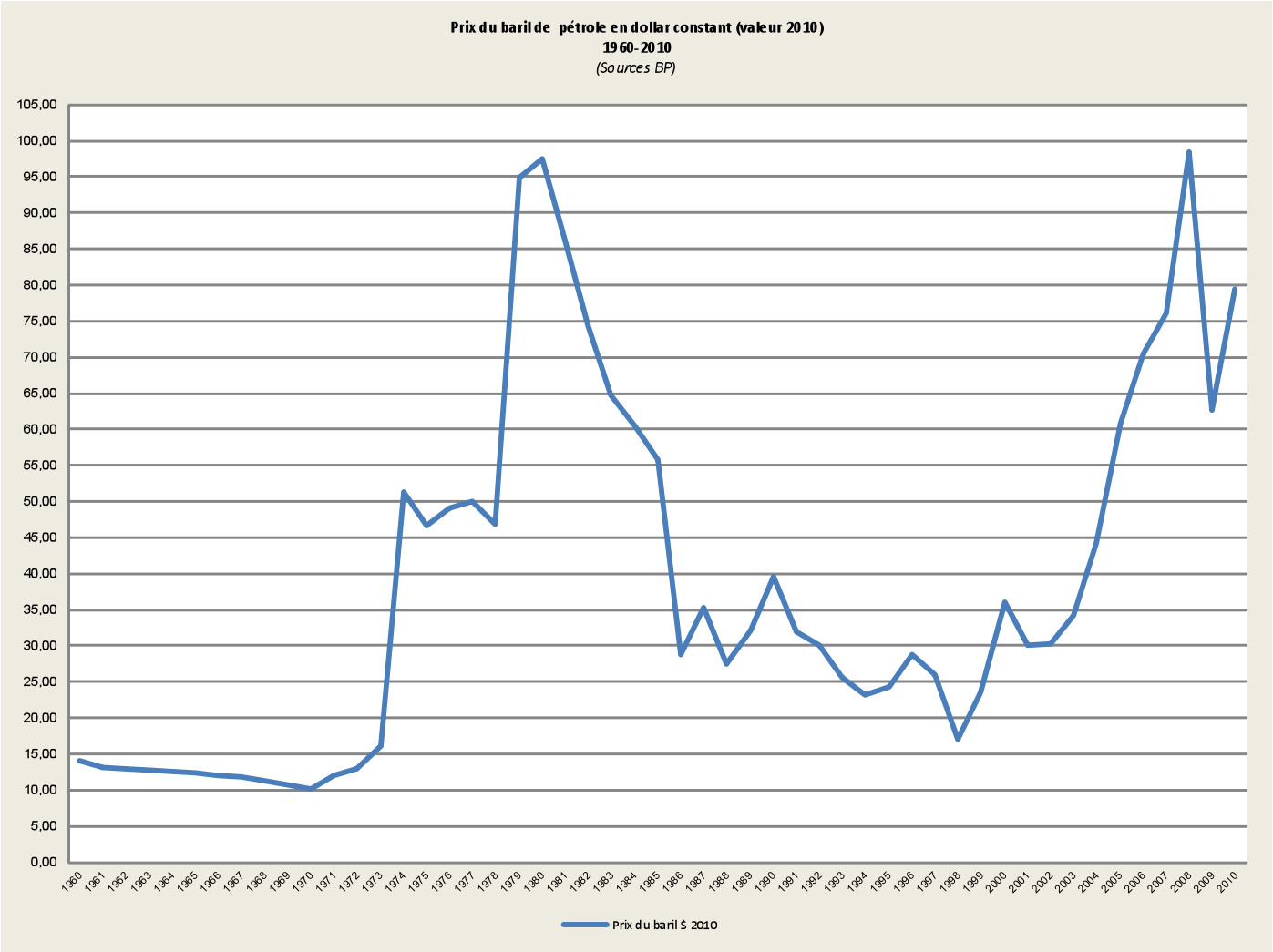


- une diminution de la part des salaires dans le partage de la valeur ajoutée (tableau 11).

Ce dernier point est un élément essentiel pour caractériser un aspect de la politique économique et sociale menée ces trente dernières années. Historiquement, la loi du 18 juillet 1952 avait instauré l'échelle mobile du salaire minimum garanti (SMIG)[7] ouvrant ainsi la possibilité d'une indexation des salaires sur l'évolution des prix à la consommation. L'examen des données statistiques établies par l'INSEE, jusqu'en 2007, montre que la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises non financières (ENF) s'élevait à 67,43% en 1950 et a oscillé à partir de 1952 jusqu'en 1974 aux alentours de 70%-72% (69% en 1960 ; 69,72% en 1971 ; 72,58% en 1963). A partir de 1975, la répartition en faveur des salariés augmente et dépasse 75% entre 1980 et 1983. La politique de rigueur menée, alors, à l'initiative de Jacques Delors conduira à une baisse substantielle de la fraction revenant aux salariés, passant aux environs de 67% - 68% (minimum 66,32% en 1989 ; maximum 68,39% en 1993).

[7] Aux termes de la loi, toute augmentation de l'indice des prix à la consommation de l'INSEE, supérieure à 5%, implique une revalorisation du SMIG dans la même proportion. En 1957, le taux de variation de référence est ramené de 5% à 2%.

**TABLEAU 11**

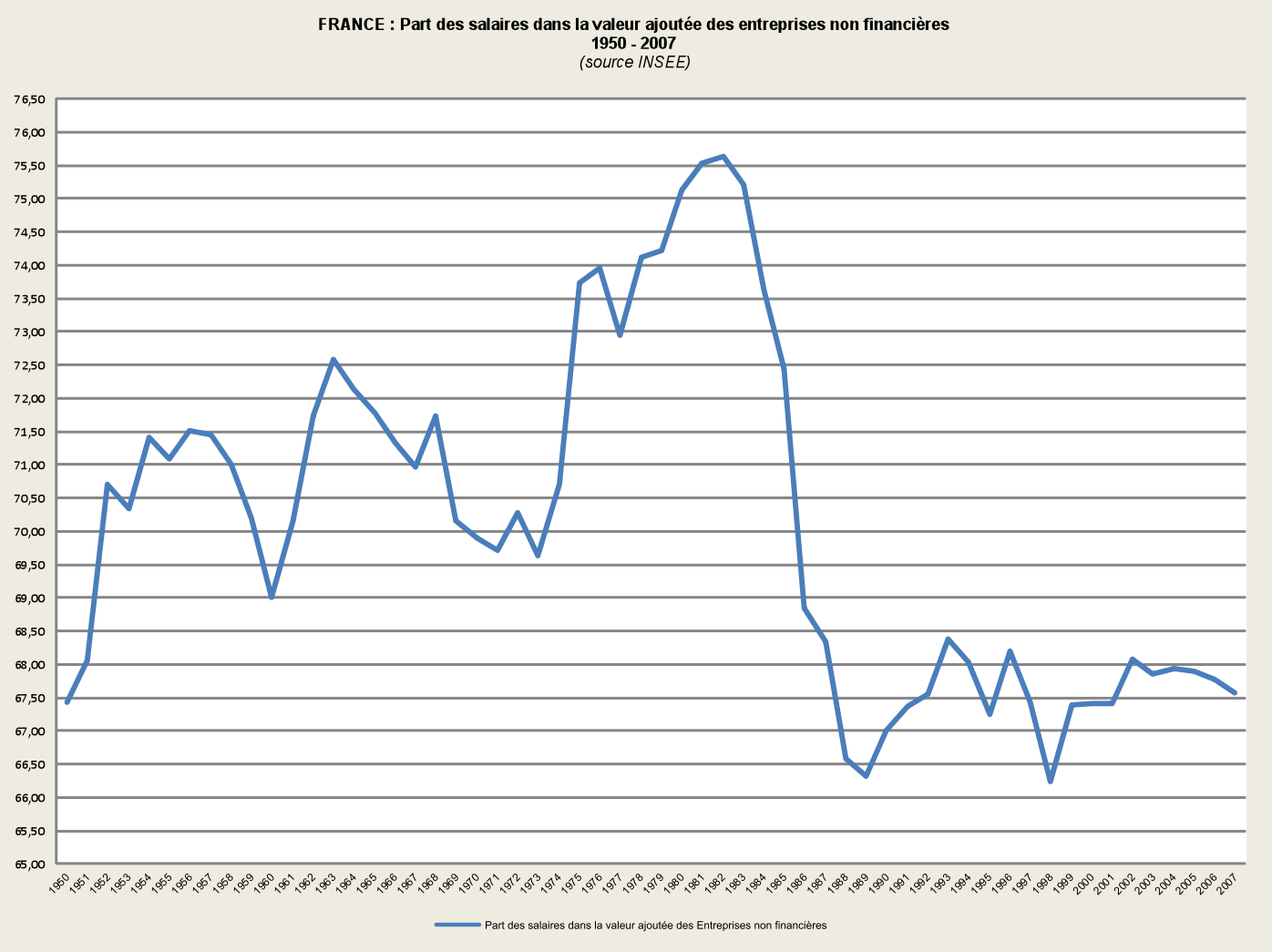


Comme le souligne Monsieur Xavier Timbeau dans une étude intitulée « Le partage de la valeur ajoutée en France », réalisée en 2002, une comparaison portant sur une longue période, en l'occurrence quelque soixante ans, se révèle difficile compte tenu des modifications importantes intervenues dans les structures de l'économie française et de périodes marquées par des déséquilibres conséquents. Ainsi, dans les années soixante, si « la part des salaires semblait relativement stable », « de profonds bouleversements étaient pourtant en cours. La population agricole a diminué, avec de forts gains de productivité dans le secteur agricole, et des transferts de population active vers l'industrie et le secteur tertiaire se sont opérés. Parallèlement, la salarisation était croissante, les agriculteurs devenant des salariés ». Par ailleurs, « la fin des années 1970 et le début des années 1980 ne peuvent donc pas constituer une référence pour le partage de la valeur ajoutée. La part élevée des salaires coïncide avec des déséquilibres forts : taux d'intérêt réels négatifs, inflation élevée, prix relatifs perturbés par les chocs pétroliers, gains salariaux réels supérieurs aux gains de productivité du travail, contrôle des changes ».

Si ces dernières précisions sont nécessaires pour appréhender le phénomène dans l'ensemble de ses composantes et éviter des interprétations trop exclusives, il n'empêche qu'à l'instar des autres économies occidentales développées, la part de la valeur ajoutée dévolue aux salariés a brusquement chuté en France dans les années quatre-vingt. Depuis lors, malgré une évolution irrégulière, limitée dans son amplitude, la fraction, en pourcentage, qui revient aux salariés a diminué d'environ huit points par rapport à la proportion des années soixante-dix.

*Le solde du commerce extérieur français dans sa composition*

Pour compléter l'analyse, il est proposé de distinguer les soldes des principaux postes constitutifs du solde global. En premier lieu, les soldes respectifs des échanges de produits manufacturés en volume et des services principalement marchands sont individualisés[8], les composants retenus pour les produits

[8] A l'identique de la décomposition du produit intérieur brut par branche, l'INSEE décompose les exportations et les importations pour

manufacturés étant les mêmes que ceux pris en compte pour le calcul de la valeur ajoutée, excluant donc ce qui a rapport avec les industries extractives, notamment les importations de matières premières. Secondement, les données relatives à trois des cinq postes[9] formant la branche des services principalement marchands sont considérées, à savoir :

- le commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration ;
- les activités scientifiques et techniques ;
- les activités financières et d'assurances.

Les chiffres présentés ont pour source les données disponibles auprès de l'INSEE. Ces données sont exprimées en volume aux prix de l'année précédente chaînés (INSEE – Milliards d'euros – base 2005).

Le tableau ci-après présente, pour la première année de chaque décennie, et l'année 2011, le pourcentage des exportations et des importations de services principalement marchands par rapport à ces mêmes échanges portant sur les produits manufacturés.

| | 1950 | 1960 | 1970 | 1980 | 1990 | 2000 | 2011 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Exportations de services marchands/produits manufacturés** | 49,49% | 40,86% | 32,18% | 24,57% | 20,09% | 18,81% | 18,66% |
| **Importations de services marchands/produits manufacturés** | 82,61% | 82,86% | 65,65% | 32,49% | 22,53% | 18,97% | 15,65% |

Concernant la comparaison entre les évolutions respectives du solde de la balance des produits manufacturés (tableau 12) et de celui de la balance des services marchands (tableau 13), il faut observer une faible corrélation si ce n'est durant la période d'un excédent global à la fin des années quatre-vingt-dix. Après avoir été positive depuis 1950, la balance des produits manufacturés fut une première fois déficitaire entre 1987 et 1991 avant d'atteindre son excédent maximum en 1997. Par la suite le solde a rapidement diminué, devenant à nouveau déficitaire en 2005 (- 3,1 milliards d'euros). La chute abrupte s'est poursuivie tout au long de la décennie deux mille, le déficit s'élevant à 43,5 milliards d'euros (base 2005) au 31 décembre 2011. Si le passage à l'euro ne constitue qu'une explication parmi d'autres, néanmoins, il est bien certain que l'économie française n'était pas en mesure, en 1999, de supporter les contraintes de la monnaie unique, d'autant plus que le cours de celle-ci allait sensiblement s'apprécier par rapport au dollar. La balance des services principalement marchands dont la valeur a très sensiblement décru depuis soixante ans par rapport à la balance globale a suivi, quant à son solde, une évolution toute différente. Déficitaire du début des années cinquante jusque dans la première partie des années quatre-vingt-dix avec un découvert maximum en 1971, le solde s'est ensuite redressé puis a chuté à nouveau en 2003-2004 et 2006-2007 ; il était positif en 2011, le mouvement étant globalement erratique.

ces mêmes branches. La nomenclature comporte un premier niveau en cinq branches : Agriculture, sylviculture et pêche ; Industrie manufacturière, industrie extractive et autres ; Construction ; Services principalement marchands ; Services principalement non marchands.

[9] Ne sont pas prises l'information et la communication et les activités immobilières.

**TABLEAU 12**

**FRANCE : solde balance commerciale des produits manufacturés en volume hors correction CAF/FAB**
**1950-2011**
**Milliards euros 2005**
**(***Source INSEE)*

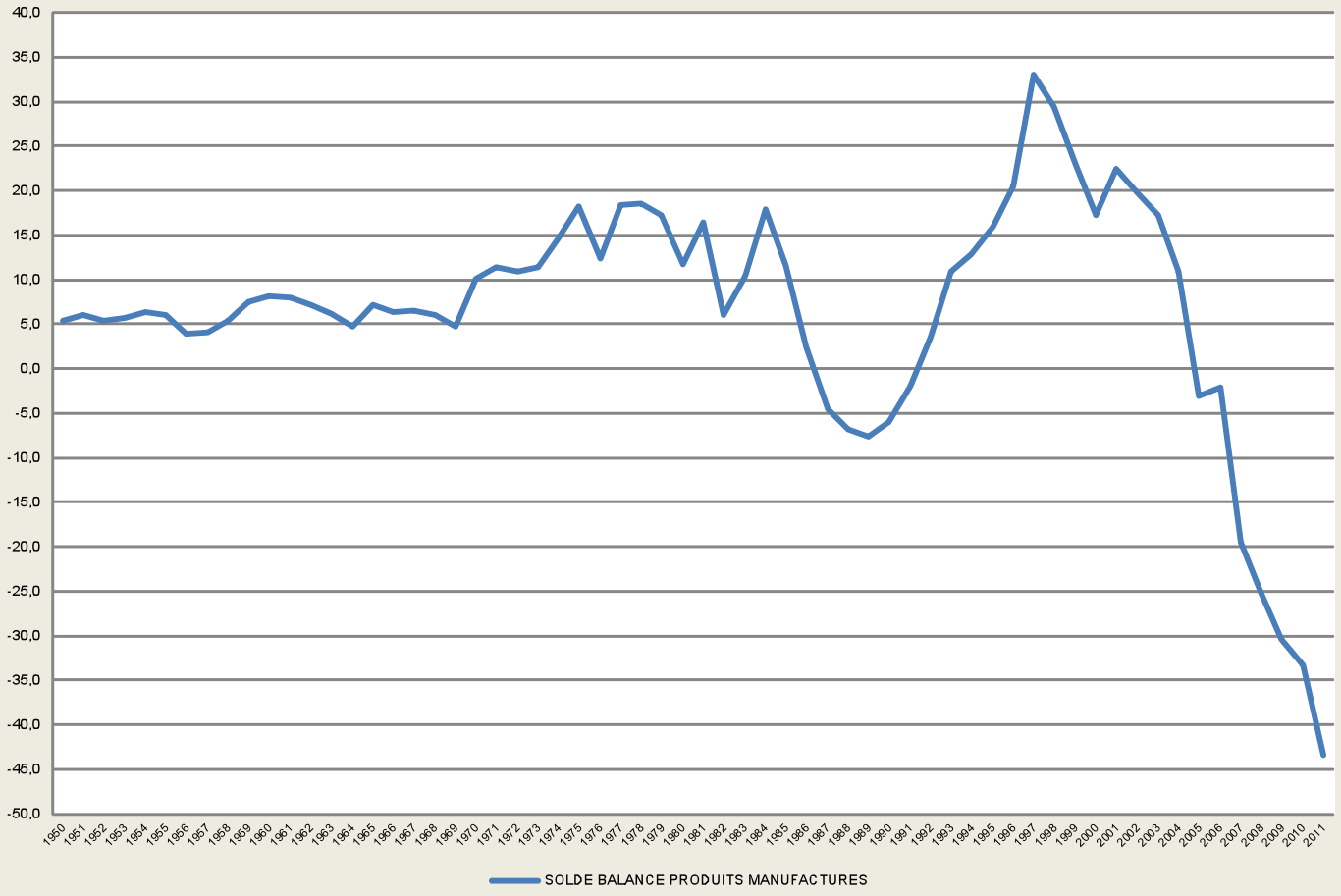

**TABLEAU 13**

**FRANCE : solde balance commerciale des services principalement marchands en volume (hors correction CAF/FAB)**
**1950-2011**
**Milliards € 2005**
*(Source INSEE)*

L'étude comparée du solde de trois des postes constituant la balance des services marchands (commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration ; activités scientifiques et techniques ; activités financières et d'assurances) (tableau 14) montre que les déficits constatés tiennent aux mouvements touchant à la rubrique commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration. Il s'agit plus particulièrement des transports, en l'occurrence le fret maritime.

**TABLEAU 14**

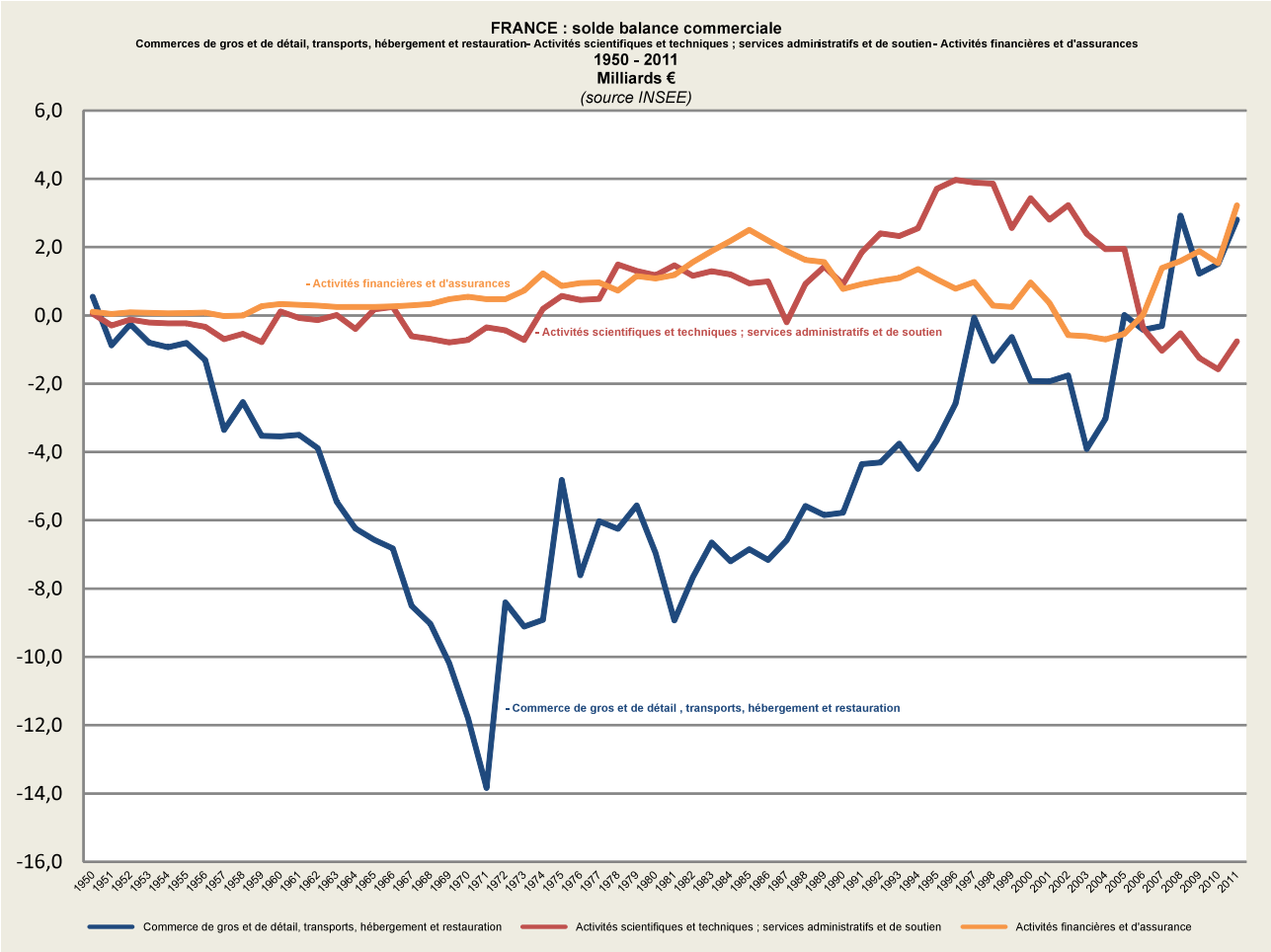


L'examen des variations de la balance commerciale de la France depuis soixante ans permet de mettre en évidence quatre constatations :

- une croissance rapide des échanges extérieurs, qu'il s'agisse des exportations ou des importations, à un rythme très supérieur à celui du produit intérieur qui traduit l'insertion du pays dans le mouvement d'ouverture économique mondial où se mêlent les nations développées traditionnelles et les pays émergents, la France se situant, par son taux d'ouverture, dans la moyenne de ces nations développées ;

- jusque dans les années deux-mille, l'observation statistique ne montre pas une concordance manifeste entre les fluctuations du solde de la balance commerciale et l'évolution du produit intérieur, particulièrement dans sa composante la plus concernée, la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière ;

- la France n'apparaît pas, globalement, sur une longue période, comme un pays exportateur mais elle a enregistré, néanmoins, des excédents commerciaux substantiels à deux reprises, dans les années quatre-vingt et surtout dans la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix ;

- les années deux mille sont marquées par une dégradation forte et rapide du solde de la balance commerciale dans un contexte de dépréciation générale des indicateurs caractérisant l'état de l'économie française.

***La productivité***

Parmi les informations qui permettent d'évaluer la performance d'une économie figure la productivité. Celle-ci, au sens général, est définie comme un rapport entre « la quantité produite d'un bien » et « la quantité de facteurs de production (capital et travail) » employées pour la réalisation de ces biens ou la fourniture de ces services.

La productivité peut être calculée en fonction d'un seul des facteurs qui y concourent, il s'agit alors d'une « productivité apparente ». Si l'on retient la notion la plus fréquemment utilisée et la plus significative, « la productivité apparente du travail », il est possible, à ce niveau, de retenir deux références :

- « la productivité par tête », calculée sur la base du nombre de personnes employées ;
- « la productivité horaire apparente du travail », mesurée en fonction du nombre d'heures travaillées (durée moyenne du travail multipliée par le nombre de personnes employées).

En se fondant sur les données fournies par l'INSEE, il apparaît que l'évolution en pourcentage de la productivité horaire apparente du travail entre 1950 et 2011 a varié de manière erratique d'année en année (tableau 15).

**TABLEAU 15**

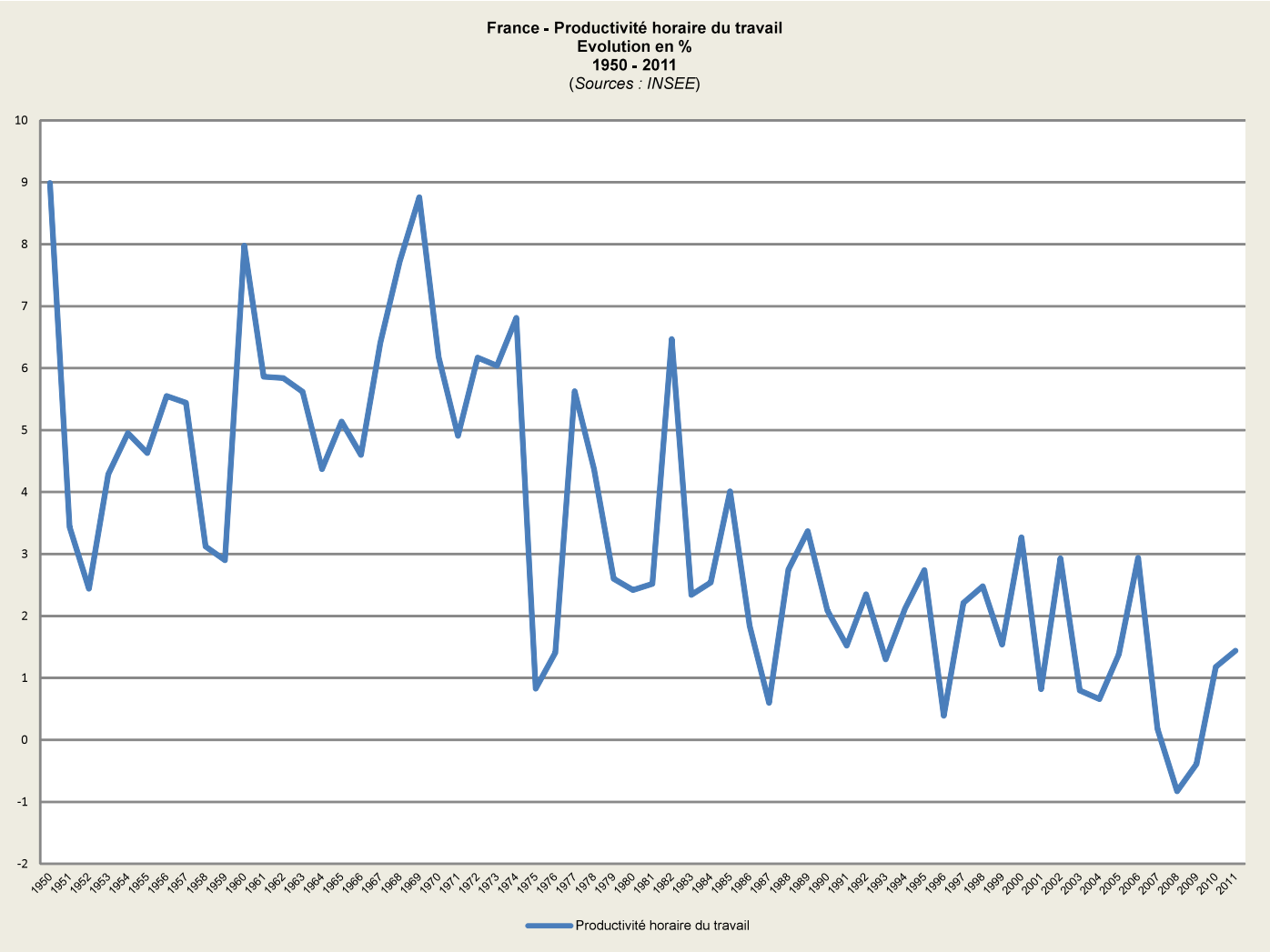


Néanmoins, au fil des années, la baisse des gains de productivité est substantielle, comme le montre le tableau ci-après où figurent pour sept périodes de référence consécutives la variation moyenne en pourcentage de la valeur ajoutée en volume, du nombre d'heures travaillées et les gains de productivité. Il a été retenu de scinder en deux parties la décennie soixante-dix afin de distinguer les effets de la crise pétrolière de 1973.

| Périodes de référence | **1950 -1959** | **1960 - 1969** | **1970 - 1974** | **1975 - 1979** | **1980 - 1989** | **1990 - 1999** | **2000 - 2009** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Variation valeur ajoutée en volume | 4,34% | 5,99% | 5,78% | 2,62% | 2,31% | 1,91% | 1,32% |
| Variation volume heures travaillées | -0,23% | -0,22% | -0,22% | -0,33% | -0,54% | 0.03% | 0,14% |
| Gains de productivité moyens en % | 4,58% | 6,23% | 6,02% | 2,97% | 2,89% | 1,87% | 1,18% |

Pour expliquer cette baisse importante de la croissance de la productivité, Monsieur Jean-Paul Simonnet,

dans un article du 23 novembre 2009 intitulé « Productivité, durée du travail et emploi »[10], précise que « le régime d'accumulation du capital s'est modifié à la fin des années 1970 », « le régime fordiste de croissance s'est épuisé aussi bien pour la production que pour la demande ». « Les nouvelles technologies de l'information et de la communication, d'une part, les changements d'organisation du travail se diffusent, d'autre part, mais sans effets rapides sur la productivité ». Il ajoute que « le calcul de la productivité par travailleur est directement affecté » par « le développement des services dont une partie est caractérisée par de faibles gains de productivité et la diminution de la durée du travail ». De plus « les politiques de lutte contre le chômage des travailleurs non qualifiés » « encouragent, par la réduction du coût de ces emplois, l'utilisation d'un travail faiblement productif ».

Un autre éclaircissement quant à ce phénomène en apparence très technique, la baisse de la productivité, mais essentiel à l'interprétation du recul du taux de croissance du produit intérieur est apporté par Madame Amandine Schreiber et Monsieur Augustin Vicard dans une analyse publiée par l'INSEE, nommée « La tertiarisation de l'économie française et le ralentissement de la productivité entre 1978 et 2008 ». En premier lieu, ils remarquent que pour cette période « les gains annuels moyens de productivité apparente du travail » auraient été de 2% au lieu du niveau constaté de 1,9% si « la répartition sectorielle des emplois dans le secteur marchand » était restée inchangée. Ainsi, les transformations intervenues dans la structure des emplois paraîtraient n'avoir guère d'incidence sur l'évolution de la productivité. Mais, prolongeant leur réflexion, les auteurs isolent deux types de mutations, distinctes suivant le temps :

- selon un processus de long terme, la redistribution des emplois « d'une branche dynamique en termes de production vers une autre moins dynamique » entraîne un ralentissement des gains de productivité.

  Ainsi, durant la période de 1978 à 2008, la croissance de « la productivité a été mécaniquement ralentie par la forte expansion des branches à faibles gains de productivité telles que les services aux particuliers ou certaines branches des services aux entreprises ». Mais aussi, ce « ralentissement apparent » est lié « au recul de branches particulièrement dynamiques en termes de progrès technique, comme l'agriculture ou certaines branches de l'industrie manufacturière ».

- à court terme, en revanche, une nouvelle allocation des emplois « d'une activité peu productive vers une activité plus productive va entraîner une hausse de la productivité mesurée pour l'ensemble de l'économie ».

  Les auteurs observent que de 1978 aux années quatre-vingt-dix l'économie française a été marquée par cette forme de transferts d'emplois « de secteurs peu productifs en niveau (agriculture et textile notamment), vers des secteurs productifs (services aux entreprises) ». Ils précisent que la « disparition de ce mécanisme à partir du milieu des années 1990 contribue à expliquer le ralentissement de la productivité observé entre les décennies 1980 et 1990, mais pas celui récent du tournant des années 2000 ».

L'intérêt de l'étude menée par Madame Amandine Schreiber et Monsieur Augustin Vicard est de montrer que pour la période courant de la fin des années soixante-dix à la fin des années quatre-vingt-dix, le développement des activités de services ne serait pas le facteur principal à l'origine de la baisse de la productivité mais que celle-ci serait due pour une large part à un ralentissement de cette productivité dans les branches d'activités traditionnelles : « agriculture, services marchands, construction et, dans une moindre mesure, l'industrie ». Parmi les causes du déclin constaté figureraient « la baisse de la durée du travail et celle du coût relatif du travail peu qualifié induite par différentes mesures de politique de l'emploi ».

***Le taux de marge et le taux d'investissement***

Le taux de marge et le taux d'investissement représentent des indicateurs caractéristiques pour qualifier la situation des entreprises et leur potentiel de développement.

Le taux de marge exprime le rapport entre l'excédent brut d'exploitation de l'entreprise et la valeur ajoutée. L'excédent brut d'exploitation (solde du compte d'exploitation) selon la définition de l'INSEE est égal à « la valeur ajoutée, diminuée de la rémunération des salariés, des autres impôts sur la production et augmentée des subventions d'exploitation ». La valeur ajoutée correspond à la création de valeur par l'entreprise, c'est-à-dire la différence entre la production finale (« valoriser par le chiffre d'affaires ») et la valeur des produits (consommations intermédiaires : matières premières, composants élémentaires…) nécessaires à cette production. Cette valeur ajoutée est répartie entre les salaires versés aux personnels, les impôts et les taxes

[10] Voir http://www.lyc-arsonval-brive.ac-limoges.fr/jp-simonnet/spip.php?article81

perçus par l'Etat, les intérêts des emprunts, les dividendes versés aux actionnaires et les investissements.

Le taux d'investissement est le rapport entre le montant des investissements réalisés et la valeur ajoutée.

S'il faut constater des écarts importants entre les variations du taux de marge et celles du taux d'investissement des entreprises non financières entre 1950 et le début des années quatre-vingts (tableau 16), la tendance générale sur cette longue période est celle de la baisse des deux taux dans des proportions relativement comparables (-12,03% pour le taux de marge et -14,32% pour le taux d'investissement). L'INSEE remarque une baisse continue du taux d'investissement de la période. En revanche, depuis 1975 (voir tableau ci-après par périodes de référence), les évolutions sont très divergentes ; le taux de marge remonte rapidement à partir de 1984, conséquence de la politique initiée par Jacques Delors tandis que le taux d'investissement demeure à la baisse. Une relative amélioration est constatée, en moyenne, entre 2000 et 2009 (elle culmine en 2008) par rapport à la décennie précédente.

Il faut remarquer que l'Allemagne, les Etats-Unis ou le Royaume-Uni ont, eux aussi, enregistré une baisse de leurs taux d'investissement depuis les années soixante-dix.

| Périodes de référence | **1950 -1959** | **1960 - 1969** | **1970 - 1974** | **1975 - 1979** | **1980 - 1989** | **1990 - 1999** | **2000 - 2009** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Taux de marge | 28,27% | 27,23% | 28,88% | 24,87% | 26,94% | 30,67% | 30,63% |
| Taux d'investissement | 22,41% | 22,95% | 21,83% | 19,20% | 18,53% | 17,80% | 18,60% |

**TABLEAU 16**

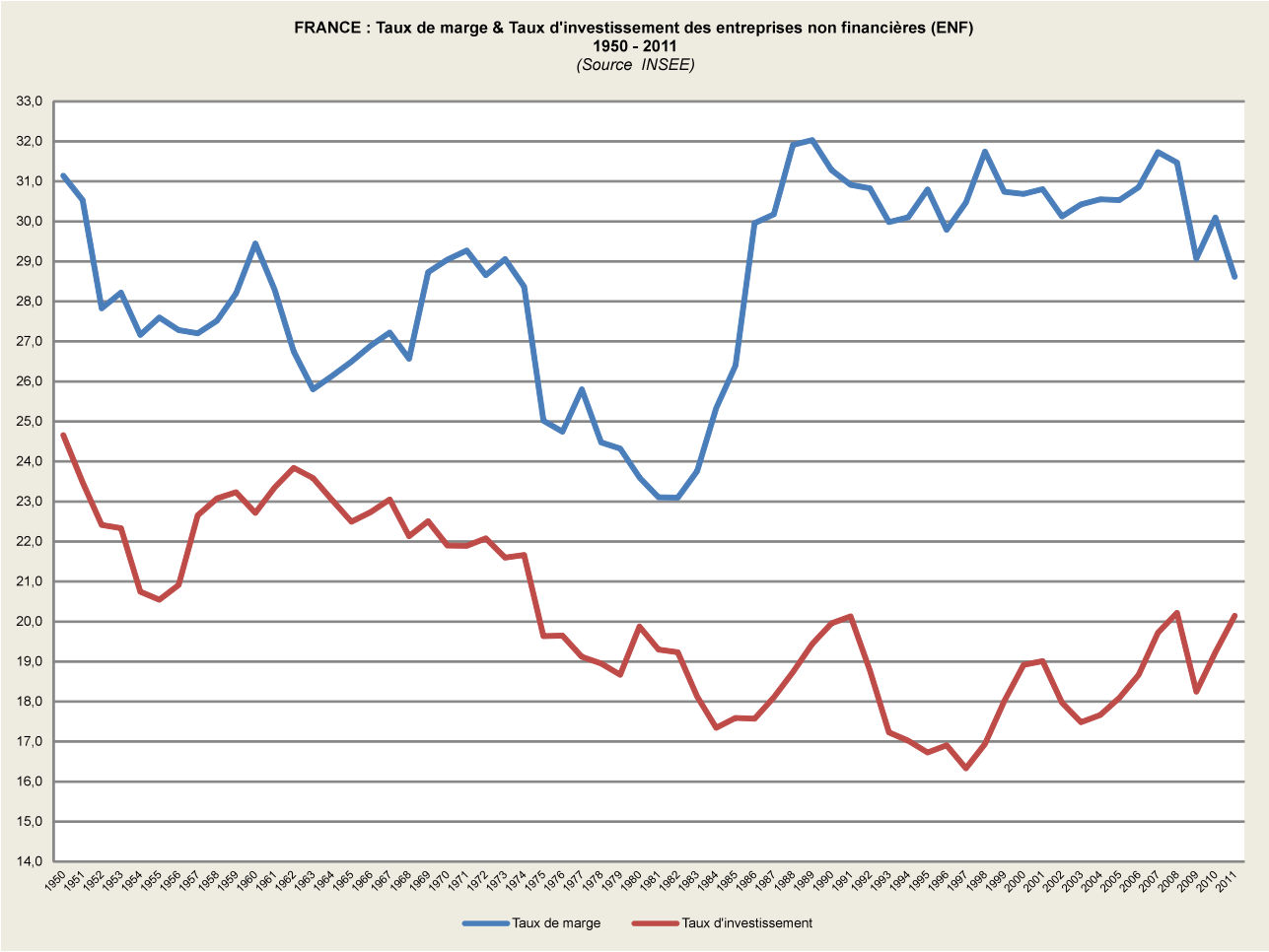

## *Les traits caractéristiques de la période considérée et les principales propositions du rapport Gallois*

Une rétrospective de l'évolution de l'économie française depuis six décennies au travers de quelques agrégats significatifs a permis de mesurer l'importance d'un déclin particulièrement marqué ces dernières années dans un environnement économique profondément transformé depuis quelque quarante ans.

Face à une situation inquiétante, le gouvernement issu des élections du printemps 2012 a demandé à Louis Gallois, commissaire général à l'Investissement, d'établir un rapport sur l'état de l'industrie française et de formuler des propositions pour son redressement.

### *Une transformation de l'environnement économique*

Comme il a été rappelé précédemment, la crise pétrolière de 1973 a eu pour effet immédiat une rupture dans le rythme de croissance enregistré par les économies occidentales depuis un quart de siècle. Bien sûr, la seule augmentation du prix du baril de pétrole ne saurait expliquer un phénomène aussi durable. Deux ans auparavant, le 15 août 1971, la suspension de la convertibilité en or du dollar instaurait l'incertitude dans le système monétaire international dans un contexte de développement des échanges internationaux, notamment, au sein de ce qui était alors la Communauté économique européenne. Plus largement, le modèle de croissance qui avait fondé l'expansion de l'Europe occidentale, continentale (la Grande-Bretagne présentait dans les années soixante quelques faiblesses), caractérisé par l'accès à la consommation de masse et une place prédominante occupée par l'Etat dans les domaines économiques et sociaux, perdait probablement sa dynamique profonde. La France, pour sa part, au-delà du mouvement étudiant touchant les nations occidentales, avait été ébranlée au printemps de 1968 par une grave crise sociale à la suite de laquelle il fut nécessaire de dévaluer la monnaie en août 1969. Le taux d'inflation augmenta sensiblement, dépassant à partir de 1971 le taux de croissance du produit intérieur.

A la fin de 1973, l'année suivant la publication du premier rapport du Club de Rome sur « les limites à la croissance » qui amena certains à prôner l'idée d'une « croissance zéro », guère d'observateurs prévoyaient qu'à l'avenir la croissance ferait défaut, entraînant le chômage de masse et la multiplication des déficits.

Allait s'ouvrir le temps de changements économiques majeurs où :

- les échanges commerciaux et financiers internationaux devaient connaître un essor considérable, beaucoup plus encore pour les seconds ;
- de nouvelles puissances industrielles, hors du monde occidental, apparaîtraient, concurrençant les puissances traditionnelles, accaparant non seulement des parts de marché mais des unités de production transférées sur leur sol.

Ces transformations ne sauraient être dissociées du bouleversement technologique marquant l'époque, lié à l'informatique et aux techniques de communication dont l'internet est qualifié de « troisième révolution industrielle ».

### *La situation de l'économie française*

Des notes précédentes[11] ont présenté les principaux caractères de la période pour les grandes nations industrielles de part et d'autre de l'Atlantique. La France, dont le taux de croissance moyen du PIB en volume a atteint son maximum entre 1960 et 1974 (5,76% dont 5,90% de 1960 à 1969 et 5,34% de 1970 à 1974), a vu, par la suite, ce taux de croissance, en moyenne par décennie, fortement décliner malgré quelques reprises épisodiques, la décennie en cours s'annonçant, sans redressement significatif, encore plus calamiteuse.

Pour dépeindre le cheminement de l'économie française, il a été retenu quelques données considérées comme particulièrement significatives : la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, le commerce extérieur, la productivité, le taux de marge et le taux d'investissement des entreprises non financières. Le taux de chômage et les déficits publics ne sont que les conséquences de l'affaiblissement du système productif et de son manque d'adaptation. L'abaissement de la part relative de la production manufacturière, depuis les années soixante-dix, s'est traduit par une perte importante d'emplois qui n'a pas été compensée,

[11] Polémia :
- La balance des paiements des Etats-Unis et les crises financières : un demi-siècle d'histoire – 13 janvier 2011
- Zone euro : une analyse économique comparative entre six pays membres (Allemagne, France, Italie, Espagne, Grèce, Portugal) et le Royaume-Uni – 25 octobre 2012.

tant s'en faut, par le secteur des services. Celui-ci, en moyenne, pour les postes proposés, ne se situe pas au même niveau, tant en termes de qualification que de rémunération. Malgré la tendance nette au fléchissement du produit intérieur, la France, qui n'est pas, sur le long terme, structurellement exportatrice, a présenté à deux moments des excédents commerciaux significatifs, particulièrement dans la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix. Mais, durant la décennie suivante, la dégradation a été rapide, aboutissant à un déficit alarmant.

Par rapport au temps, plusieurs décompositions sont possibles, selon les approches. Il semble que la situation présente amène à distinguer, depuis 1975, deux séquences dans le déclin de l'économie française :

- de 1975 jusqu'au seuil des années deux mille où la plupart des indicateurs fléchissent sensiblement (croissance du produit intérieur, de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière, de la productivité), le moment étant cependant marqué par la bonne tenue du commerce extérieur français à deux reprises, de 1983 à 1985 et surtout dans la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix ;

- depuis les débuts de la précédente décennie où le solde du commerce extérieur chute, enregistrant en 2008-2010 un niveau de déficit jusqu'alors jamais atteint qui reflète un abaissement structurel de la capacité compétitive de l'économie française.

***Le rapport Gallois***

Face à une réalité dont la gravité n'a pas été soulignée comme il eût été nécessaire lors de la dernière campagne présidentielle mais qui détermine le devenir des Français dans leurs conditions matérielles d'existence et la position de la France, le nouveau gouvernement a confié à Louis Gallois, commissaire général à l'Investissement, une mission d'analyse et de propositions qui a donné lieu à un rapport intitulé « Pacte pour la compétitivité de l'industrie française », remis le 5 novembre 2012.

Il en ressort, notamment :

- en premier lieu, l'industrie française si elle n'a pas « une spécialisation internationale sectorielle très différente de celle de l'Allemagne » a, en revanche, globalement un fort handicap dans le niveau de gamme des produits proposés.

  Etant positionnée dans « un segment de gamme de produits » supérieur, l'industrie allemande est beaucoup moins sensible à la « compétitivité-prix » que l'industrie française. Cette dernière, pour maintenir « des prix compétitifs », a dû limiter ses marges donc sa capacité d'autofinancement. L'insuffisance « des investissements de productivité » (équipement numérique et robotisation) et « d'innovation dans le processus de production » est à l'origine, en France, de la stagnation de « la productivité globale des facteurs ».

  De plus, l'Allemagne a réalisé « des efforts significatifs » en termes de coûts de production.

- comme causes structurelles expliquant le « décrochage » de l'industrie nationale, le rapporteur distingue :

  - une recherche, une innovation et une formation « mal articulée avec l'industrie » ;

  - « des flux de financement insuffisamment orientés vers le tissu industriel » ;

  - un manque de cohésion et d'organisation dans la structure industrielle que traduisent :

    - une dichotomie entre des grandes entreprises « qui réalisent une part croissante de leurs activités hors de France » et de nombreuses PME qui n'arrivent pas à croître, expliquant l'insuffisance « d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) industrielles » ;
    - une déficience dans l'intégration des filières de production qui devraient pleinement associer « les grands donneurs d'ordre », les fournisseurs et les sous-traitants ;
    - des « solidarités territoriales » au travers des pôles de compétitivité encore faibles ;
    - des « délocalisations » qui portent sur l'ensemble des processus industriels concernés, à la différence d'autres pays qui conservent sur leur territoire « les éléments les plus critiques de ces processus (segments de haute technologie, assemblage) ».

Néanmoins, la France dispose d'atouts :

- la productivité horaire du travail, mais compensée négativement par « la faiblesse du couple durée du travail / taux d'emploi) » ;

- le prix de l'énergie électrique relativement bas pour l'industrie ;

- les infrastructures et les services publics ;

- la qualité de vie.

A la suite de ces constats, le rapport présente un ensemble de propositions observant, d'abord, que « l'industrie française doit sortir d'une spécialisation internationale insuffisamment différenciée qui la prend dans la tenaille des industries *haut de gamme* d'un côté et des industries à *bas coûts* de l'autre ».

Sur les vingt-deux propositions du rapport, il faut noter plus particulièrement :

- la création d'un « choc de compétitivité » par le transfert d'une part significative des charges sociales (jusqu'à 3,5 SMIC) vers la fiscalité et la réduction de la dépense publique, le transfert concernant pour les deux tiers les charges patronales et pour le tiers restant les charges salariales ;

- une stabilité de la réglementation touchant à un ensemble de dispositions affectant les entreprises ;

- le maintien sur la durée du quinquennat du niveau d'engagement budgétaire au bénéfice de la recherche publique et du soutien à l'innovation ;

- une action en faveur des PME afin de permettre leur développement :

  - en instituant un mécanisme d'orientation de la commande publique vers des innovations et des prototypes élaborés par des PME (objectif de 2% des achats courants de l'Etat) ;
  - par la création, par la Banque Publique d'Investissement, « d'un produit constitué d'actions préférentielles sans droit de vote » afin de fournir à ces PME les fonds propres nécessaires tout en permettant à leurs propriétaires d'en conserver le contrôle,

- le soutien de l'Etat « aux actions des grandes entreprises » soumis à la condition que soient associés à ces actions les fournisseurs et les sous-traitants ;

- une politique de formation aussi bien au niveau de l'enseignement initial en rapprochant « le système éducatif et les entreprises » qu'en développant, dans le cadre de la formation continue, « les formations qualifiantes et diplômantes » ;

- des dispositions destinées à faciliter le financement des entreprises industrielles :

  - obliger les entreprises à respecter les règles en termes de « crédit interentreprises[12] » ;
  - orienter l'épargne vers l'investissement dans les fonds propres des entreprises par des modifications relatives à la « durée des contrats d'assurance vie », aux règles prévalant pour les investissements des compagnies d'assurances, les PEA, le « capital investissement » ;
  - renforcer les capacités d'investissement de la Banque Publique d'Investissement ;

- un engagement social par :

  - l'introduction, dans les conseils d'administration ou les conseils de surveillance des entreprises de plus de 5 000 salariés, de représentant des salariés avec voix délibérative ;
  - une négociation visant à assurer à l'emploi une meilleure sécurité par une adaptation des normes relatives au chômage partiel et en limitant le « recours aux contrats les moins protecteurs (CDD, intérim…) » ;

- une « politique industrielle européenne », notamment :

[12] Il s'agit des délais de paiement des fournisseurs.

- en révisant « la politique de la concurrence de la Commission européenne » qui « doit être davantage mise au service de l'industrie européenne et de sa compétitivité » par une approche moins juridique et d'abord orientée vers la dimension économique ;
- en fondant les échanges commerciaux extérieurs de l'Union sur « le principe de réciprocité », en particulier par des actions sur les marchés publics, les investissements étrangers, les normes, la propriété intellectuelle ;
- en conduisant une politique monétaire propre à parvenir à un cours de l'euro « plus acceptable » pour les pays comme la France « exposés à la compétition par les prix ».

Le rapporteur suggère aussi de poursuivre « la recherche sur les techniques d'exploitation du gaz de schiste » et d'adapter « le principe de précaution » qui « doit servir à la prévention ou à la réduction des risques, non à paralyser la recherche ».

## *Quelques orientations directrices comme base d'un relèvement économique*

La nature des propositions formulées par le commissaire général à l'Investissement témoigne du caractère particulièrement profond des difficultés voire de l'impasse qui affectent l'industrie française et, au-delà, l'ensemble de l'économie nationale. Certes, quelques secteurs demeurent particulièrement performants, telles les industries aéronautique, spatiale, nucléaire, ferroviaire, d'armements. Il s'agit, il faut le souligner, de secteurs qui correspondent, de longue date, à des spécialisations de l'économie française, liées, pour une part, au rôle occupé traditionnellement par la puissance publique. L'intervention de celle-ci, cependant, n'augure pas, assurément, d'une réussite, comme le montre l'échec du Plan Calcul engagé en 1966. Mais la France a su briller aussi dans des branches tournées vers les biens individuels, telle l'automobile où elle compta parmi les précurseurs comme, aujourd'hui, elle s'avère performante dans les industries du luxe .

L'observation de l'économie française depuis plus de soixante ans et de l'évolution de ses principaux agrégats montre que les conditions nécessaires à un redressement seraient sans commune mesure avec les dispositions prises lors de l'avènement de la V$^{e}$ République. A l'époque, si la gestion des finances publiques était, pour le moins, déplorable, cette économie, au vu de son rythme de croissance, offrait la possibilité d'un assainissement rapide. Tel n'est pas le cas aujourd'hui où est en cause l'état de l'appareil productif. Celui-ci est maintenant exposé à un environnement fortement concurrentiel marqué par l'ouverture des frontières commerciales à l'échelon de l'Europe et du monde, la modification du rapport entre le producteur et le consommateur, des bouleversements touchant à la technologie mise en œuvre, à l'organisation des entreprises, aux relations avec leur milieu, à la place occupée par les marchés financiers.

### *Une attente de lucidité vis-à-vis du corps politique*

La première exigence pour un relèvement est d'ordre politique, non seulement par les actions à mener, mais par une réelle appréhension de la situation dans toutes ses composantes et par le discours à tenir. Depuis 1981, lors de chaque élection générale où changent les majorités sauf en 2007 mais où la rupture était annoncée par le nouvel élu, le programme comme le propos ont toujours tendu à faire croire que la reprise de la croissance et la réduction du chômage étaient à la portée de la main par le seul effet du renversement de la direction précédemment suivie. La prospérité se profilerait « au coin de la rue »[13] pour peu que l'électeur, à la recherche d'un changement, adhère candidement à la voie qui lui est tracée.

Loin de tout cela, le relèvement, s'il est possible, exige la lucidité, la durée et la persévérance. Dans un monde répondant à des principes résolument différents de ceux qui prévalurent dans le troisième quart du XX$^{e}$ siècle, et qui étaient relativement bien adaptés à la conception française, en particulier par le rôle dévolu à la puissance publique, la réaction exigée est tout autant culturelle qu'économique.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de verser dans l'idéologie libérale prônée par les Anglo-Saxons à la fin des années soixante-dix au regard de laquelle, par-delà les dogmes, les Etats-Unis surent toujours préserver leurs intérêts et mener, notamment dans le domaine monétaire, des politiques d'intervention visant à rétablir les équilibres, ce qui d'ailleurs ne fit qu'amplifier les déséquilibres.

### *Un rôle affirmé de la puissance publique*

Dans l'échelle des dispositions à prendre, la première d'entre elles consisterait à créer, au travers d'un organisme dédié, le cadre institutionnel permettant à l'Etat, en concertation avec les partenaires concernés, de déterminer, dans une perspective à moyen et à long terme, l'action économique d'ensemble pour en

[13] Allusion aux propos prononcés en 1929 par le président des Etats-Unis, Herbert Hoover : « La prospérité est au coin de la rue ».

assurer la cohérence et l'efficacité. L'objectif est d'établir le lien entre la vue holistique, expression de l'attente collective, et la réponse aux intérêts individuels. Le dessein n'est pas un retour à la planification indicative instituée après la seconde guerre mondiale, peu compatible avec la situation présente, celle d'un milieu économiquement ouvert, mouvant, moins hiérarchisé, où l'initiative personnelle occupe une place importante. A la base, l'action est de reconstituer un appareil industriel compétitif mêlant les entreprises à vocation internationale et les sociétés, petites et moyennes, implantées localement mais bénéficiant des effets externes procurés par les premières. A cet égard, la France dispose de grands groupes industriels performants, très largement développés à l'étranger, mais qui conservent dans le pays leur siège social, donc l'essentiel du pouvoir de décision, le risque étant un transfert vers l'extérieur de ce pouvoir de décision. Favoriser la formation de liens plus étroits entre ces groupes, dont l'Etat veillerait au maintien de leur assise nationale, et les entreprises de taille moyenne, innovantes, est l'un des enjeux. La création et l'expansion de ces entreprises doivent bénéficier aussi d'une imposition fiscale plus limitée qu'elle ne l'est afin de permettre aux propriétaires de percevoir la juste rémunération de leurs efforts et d'éviter lors des successions une cession du capital.

Il faut souligner que la rénovation de l'appareil productif ne saurait être confondue avec celle de la seule industrie manufacturière. Dans l'économie issue des mutations technologiques de ces dernières années, une part des offres de produits manufacturés est associée à la fourniture de services, ce qui limite dans les domaines concernés la portée de la démarcation entre le secteur secondaire et le secteur tertiaire[14]. L'appréhension de la structure de l'économie s'en trouve alors modifiée, impliquant, notamment, de distinguer les services selon les niveaux de valeur ajoutée.

Animateur d'un « tissu industriel » ordonné, l'Etat doit aussi fournir aux entreprises le support nécessaire à leur développement dans trois directions, au moins :

- *l'adaptation des infrastructures*

  Dans le domaine, il y a la conception traditionnelle des infrastructures touchant à l'énergie, aux transports, au réseau routier, à l'aménagement urbain pour lesquels des investissements considérables ont été réalisés depuis les années cinquante. Mais la forme présente de l'économie exige de nouvelles approches. Ainsi, Christian Saint-Etienne, dans son livre intitulé *France : état d'urgence/ Une stratégie pour demain*[15], met en évidence ce qu'il dénomme « la métropolisation de la croissance », soulignant que « la globalisation de l'économie mondiale n'est pas un phénomène homogène mais un phénomène de concentration métropolitaine et de diffusion progressive des innovations sur l'ensemble des territoires ». Ces métropoles qui ne sont pas simplement des territoires urbanisés mais des centres économiques intégrés, où se côtoient « chercheurs et entrepreneurs », sont, selon l'auteur, les lieux privilégiés du développement de « l'économie entrepreneuriale » à la source de « l'essor des technologies de l'information et de la communication ». Elles associent des systèmes de transports, des systèmes d'information, permettant l'utilisation optimum des premiers, des systèmes de recherche et de financement.

- *l'éducation et la formation*

  Dans nos sociétés développées, marquées par une raréfaction de l'emploi et les mutations affectant l'activité économique, les entreprises de certains secteurs disparaissant, d'autres devant procéder à de profondes adaptations, il est essentiel que les personnes à l'âge actif puissent disposer d'un spectre suffisant de qualifications et d'une capacité à les assimiler. Si les premières, pour une part, peuvent être acquises au long de la vie professionnelle, la seconde, outre les qualités intrinsèques, repose sur l'éducation dispensée de l'école primaire à l'enseignement supérieur. De ce point de vue, la culture générale, qu'elle soit scientifique ou littéraire, loin d'être accessoire, est un atout primordial par l'ouverture intellectuelle qu'elle favorise. A cet égard, l'affaiblissement constaté du niveau, dû à des choix idéologiques pour lesquels l'acquisition des connaissances et leur ordonnancement ne sont pas nécessairement la finalité essentielle, laisse quelques inquiétudes. Ces choix comme l'imprégnation de l'univers médiatique, qui ne tendent pas à développer le sens de l'effort, altèrent la faculté d'infléchir l'inclination économique présente.

- *la protection des intérêts économiques*

  D'un point de vue théorique, les économistes classiques (Adam Smith, David Ricardo…) et tous

[14] Il ne doit pas être omis aussi que la baisse d'une part de la valeur ajoutée du secteur industriel tient à la cession à des prestataires externes, relevant du secteur des services, de fonctions autrefois intégrées à l'entreprise.
[15] Editions Odile Jacob.

ceux qui s'y rattachent ont toujours loué les avantages du libre commerce, conception dominante de nos jours. Néanmoins, il faut rappeler qu'au XIX$^{e}$ siècle, à ses débuts, l'essor de l'industrie allemande a bénéficié d'un protectionnisme extérieur tel que le prônait l'économiste Friedrich List. L'Union européenne est aujourd'hui l'aire géographique la plus ouverte à la concurrence internationale et, l'Allemagne mise à part, les principaux pays de l'Union enregistrent de forts déficits commerciaux dont une grande part, d'ailleurs, est liée au commerce intérieur à la zone. A l'extérieur de celle-ci, le déséquilibre des échanges de produits manufacturés s'accroît sans cesse avec les pays nouvellement industrialisés. Par rapport à ces pays, les vieilles puissances industrielles subissent à la fois leur concurrence, affectant les marchés intérieurs et extérieurs traditionnels et aboutissant, pour diminuer les coûts de production, à des déplacements d'activités (« délocalisations ») et aussi une spécialisation de leur part dans la production de certains types de biens, notamment ceux liés à l'électronique, faisant de ces vieilles puissances des importateurs structurels pour des domaines en essor constant. Il faut souligner que certains considéraient que le développement d'une telle concurrence constituait un moyen de limiter la hausse des prix, ce qui relevait, pour le moins, d'un manque d'anticipation quant aux conséquences réelles. Par ailleurs, à l'exportation, vers ces nations en expansion industrielle, lorsqu'il s'agit de produits à haute valeur ajoutée, des transferts de technologie sont souvent exigés, obérant la capacité compétitive, future.

Pour la préservation de son économie face à un libre commerce déséquilibré, la France est, aujourd'hui, tributaire de l'Union européenne dont elle ne remet pas en cause la doctrine. S'il n'est guère possible d'envisager un protectionnisme tarifaire direct aux frontières de l'Union, compte tenu des risques de rétorsion et de l'absence d'un consentement entre les partenaires, en revanche la France peut exiger des mesures appropriées, au moyen d'une action diplomatique déterminée, quitte à reprendre une part d'autonomie[16].

Les mesures à envisager sont de deux ordres :

- celles visant à certaines restrictions quant à l'ouverture économique ;

  Elles pourraient porter sur l'attribution des marchés publics, comme l'indique le rapport Gallois, sur des normes précises dans la composition des produits et leurs modes de fabrication, sur la protection de secteurs stratégiques pour qu'ils ne soient pas abandonnés au contrôle d'investisseurs étrangers. Pour l'exemple, considérer comme l'une des solutions aux graves difficultés budgétaires rencontrées par la Grèce l'octroi d'une concession au sein du port du Pirée à des entrepreneurs chinois, avec toutes les conséquences qu'elle implique pour la pénétration du marché européen, constitue, pour le moins, une faute.

- d'autres ayant pour objet de développer des créneaux d'activités spécifiques limitant le recours aux importations.

  Ce deuxième aspect s'inscrit dans l'exposé des lignes précédentes sur la reconstitution d'un appareil productif. Si les entreprises obsolètes ne sauraient être maintenues en activité, en revanche il convient, notamment, de créer ou de recréer des centres de production de biens à haute technologie, de conception nationale, dont le processus de fabrication serait contrôlé à partir de la France, sans exclure l'importation de certains composants, pour limiter les coûts, l'assemblage, de toute manière, étant localisé à l'intérieur du pays.

  Une telle direction sollicitera, pour assurer sa réussite, l'intervention de la puissance publique, usant de l'esprit de consentement de l'ensemble des protagonistes concernés, fondé sur une conception retrouvée de l'intérêt collectif qui n'est autre, en l'occurrence, qu'un patriotisme.

***Une politique fiscale privilégiant le redressement***

Restaurer l'outil industriel dans une configuration répondant aux exigences d'une économie hautement développée nécessite, entre autres, une politique fiscale propice. Deux aspects, au moins, doivent être mis

[16] A cet égard, il faut retenir la proposition émise par le Forum pour la France visant à « rétablir la supériorité des lois nationales sur les traités ratifiés ou approuvés antérieurement au vote de la loi. » Le Forum propose ainsi de modifier l'article 55 de la constitution de la V$^{e}$ République présentement libellé ainsi : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie. » Cet article aurait pour nouvelle formulation : « Les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois promulguées antérieurement, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie. Toute loi nouvelle a une autorité supérieure à toute disposition contraire d'un accord, d'un traité et de ses textes dérivés. L'autorité judiciaire est tenue à appliquer la loi à peine de forfaiture. »
Voir :http://forumpourlafrance.org/spip/spip.php?page=imprimer&id_article=1049

en exergue :

- *le transfert vers l'impôt indirect d'une part des charges sociales acquittées par les entreprises*

  Il faut constater que les charges sociales ne sont supportées que par les seuls producteurs nationaux tandis que la TVA est appliquée à l'ensemble des biens et des services, quelle que soit leur origine. Des charges sociales élevées introduisent une véritable distorsion de concurrence au bénéfice des exportateurs étrangers. Pour s'opposer à une hausse du taux de TVA certains exhibent l'injustice représentée par l'augmentation d'un impôt qui touche tous les consommateurs, quel que soit le niveau de revenu. Etant entendu que cette augmentation doit porter sur le taux de TVA normal afin d'affecter le plus grand nombre de produits importés et ne pas pénaliser des produits de première nécessité, il ne faut pas omettre dans le raisonnement que le consommateur est aussi un producteur s'il appartient à la population active et que la mesure doit permettre d'améliorer le taux d'emploi, directement, mais aussi au travers d'une croissance du taux d'investissement comme conséquence de la progression du taux de marge des entreprises. Pour avoir un effet réel, le transfert des charges sociales vers la TVA doit donc être substantiel.

- *les limites de la politique de redistribution par l'impôt*

  Le taux des prélèvements obligatoires, en France, selon les calculs établis par l'INSEE, s'élevait à 30,60% du PIB en 1960 et a atteint 43,90% du produit intérieur en 2011. Ce niveau a été dépassé en 2012 et le sera aussi en 2013. Le taux de prélèvement était aux environs de 34% à la veille de la crise pétrolière puis il a augmenté régulièrement par la suite, dépassant 40% en 1980 puis 44% en 1997. Dans les années deux mille, il a oscillé entre 43% et 44%. La dépense publique a crû encore plus rapidement, expliquant la croissance de l'endettement. Il s'est agi, pour une large part, de compenser, pour les populations les plus touchées, les effets de la dégradation de la situation économique. Mais aussi, des dépenses publiques ont été multipliées souvent pour la recherche d'un intérêt électoral. Du point de vue de la distribution des revenus, l'INSEE constate (*Les revenus et le patrimoine des ménages*, Edition 2013) que le « rapport entre le niveau de vie des 10% les plus riches et celui des 10% les plus pauvres » est passé en France de 4,6 en 1970 à 3,5 en 2010. Cependant, l'Institut national précise, pour la période courant de 2004 à 2010, que si la hausse des revenus des « 10% les plus riches » n'a été que de 6,7% comparativement à celle des « 50% des personnes les plus riches » qui a atteint, globalement, 7,3%, au sein du dernier décile (les « 10% les plus riches »), les revenus des « 1% les plus riches » ont crû de 9,8%, ceux des « 0,1% les plus riches » ont progressé de 17,7% tandis que les « 0,01% les plus riches » enregistraient une valorisation de leurs revenus de 32,3%[17]. Il est souligné qu'une « grande partie des revenus les plus élevés sont issus de revenus financiers, fortement volatils. Le krach boursier de 2008-2009 a entraîné une très forte baisse rattrapée en partie en 2010 ».

  Au-delà de la forte croissance observée des revenus des plus nantis, il n'empêche que l'évolution de la politique fiscale, particulièrement ces dernières années, tend à accroître sensiblement la charge supportée par les classes moyennes, avec l'incidence sur l'évolution de ses revenus réels. L'effet ne peut être que négatif sur la volonté d'entreprendre nécessaire à la restauration d'une dynamique industrielle. Plus largement, il faut s'interroger sur l'opportunité d'un nivellement accru des revenus. John Rawls[18] considérait dans son ouvrage *La Théorie de la justice* que « des inégalités socio-économiques sont justes si, et seulement si, elles produisent, en compensation, des avantages pour chacun et en particulier pour les membres les plus désavantagés de la société ». Il faut en conclure qu'une collectivité qui accapare dans une proportion démesurée le produit de l'effort individuel finit par désavantager même ses membres les moins nantis par l'atonie générale induite.

***L'euro : de la monnaie unique à la monnaie commune***

Il ne faudrait pas considérer l'instauration de la nouvelle monnaie de compte européenne comme la source exclusive des maux dont est affectée l'économie française. Les développements de la présente étude ont tendu à montrer que la dégradation observée de la situation de l'économie française date du milieu des années soixante-dix. Néanmoins, l'euro, vu comme une solution par ses créateurs, a constitué, ces dix dernières années, un facteur nettement aggravant. Peu respectueuse dans sa conception des réalités économiques et culturelles séparant les différents pays adhérents qui sont, en outre, nombreux, dix-sept au

[17] Voir Observatoire des inégalités en France - L'évolution des inégalités de revenus en France (24 avril 2013) - http://www.inegalites.fr/spip.php?article632

[18] John Rawls est un philosophe américain, décédé en 2002, influencé, notamment, par la pensée de Kant et distant par rapport à la philosophie « utilitariste » traditionnelle, anglo-saxonne.

total, la monnaie unique présentait, dès son origine, des risques de convulsions. Depuis la crise financière grecque de 2009, les fortes inquiétudes suscitées par la situation de l'Espagne et de l'Italie et, ces dernières semaines, par la crise chypriote, le système est fortement ébranlé bien qu'à chaque péripétie les gouvernements de la zone affirment avoir mis en œuvre les moyens nécessaires à un dénouement favorable. En fait, les écarts constatés dans l'évolution des salaires, de la productivité, des taux d'inflation, sans transferts financiers compensateurs, rendent aléatoire voire illusoire, à terme, le maintien de la zone euro dans la configuration actuelle. Dans les échanges extérieurs, vu l'hétérogénéité entre les différents pays membres, le cours de l'euro à un moment donné favorise les uns et défavorise les autres. Déterminer un « cours acceptable » est difficilement envisageable aussi bien pour des raisons politiques que techniques. L'option réside dans la substitution à la monnaie unique d'une monnaie commune, assortie de strictes obligations. Chacun disposerait de sa propre monnaie nationale. Toutes les transactions extérieures, qu'elles soient commerciales et financières, seraient réalisées dans la monnaie commune dont il faudrait déterminer la référence permettant sa cotation. Une telle réforme pourrait éviter le risque, réel, d'une dispersion complète qui se révèlerait très dommageable, compte tenu du volume des échanges entre les pays européens.

***Eviter un laxisme monétaire***

D'aucuns font référence à la loi du 3 janvier 1973 et aux concours de la Banque de France, supposés avoir mis un terme aux avances consenties par la Banque de France à l'Etat, pour demander sa restauration dans le but d'un allégement de la dette publique par un rachat de celle-ci par l'Institut d'émission. Dans la réalité, si le texte modifiait les conditions d'obtention « des avances et des prêts de la Banque de France à l'Etat » (article 19), il n'en supprimait pas, pour autant, la possibilité puisqu'il stipulait seulement que ces conditions d'obtention étaient dorénavant *«* fixées par des conventions passées entre le ministre de l'Economie et des Finances et le gouverneur, autorisé par délibération du Conseil général. Ces conventions doivent être approuvées par le Parlement »[19]. La loi du 3 janvier 1973 a été abrogée par la loi du 4 août 1993, votée en application du Traité de Maastricht. Elle interdit à la Banque de France « d'autoriser des découverts ou d'accorder tout autre type de crédit au Trésor public *».*

Sans négliger l'intérêt d'un retour à d'éventuels concours de la Banque centrale, il convient néanmoins d'en mesurer le risque : l'inflation, peut-être, mais surtout, par des solutions de facilité, occulter la réalité, celle d'une économie française confrontée à des carences structurelles exigeant des efforts d'adaptation importants.

Toute politique de rétablissement astreint aussi à une limitation de la dépense publique, non seulement en volume, mais dans ses orientations. De ce point de vue, il peut être fait référence au livre de Christian Saint Etienne, *France : état d'urgence/ Une stratégie pour demain*, précédemment mentionné, où l'auteur dénonce « les droits à avoir » qui constituent « des droits de tirage sur la société et les contribuables », droits accordés sous le couvert « de l'appellation générique de droits de l'homme ».

° °
°

Face à ce constat d'un déclin entamé depuis près de quatre décennies, succédant à une période d'expansion unique, et qui s'aggrave ces dernières années, le champ des propositions possibles pour la restauration de la puissance économique est large mais ces propositions doivent s'inscrire dans une attitude d'esprit. A cet égard, il faut rappeler les termes figurant dans le rapport Ortoli Montjoie publié en avril 1968 dans le cadre des travaux préparatoires au VI$^{e}$ Plan (1971-1975) dont l'objectif était l'impératif industriel, à l'époque de la grande expansion : « En définitive, le facteur essentiel du développement de l'industrie est peut-être l'existence et la diffusion dans l'ensemble de la société d'une mentalité, d'un état d'esprit industriel. »

**Michel Leblay**
3/05/2013

[19] Voir *Contrepoints/ Le nivellement par le haut*, « Idées reçues sur la loi du 3 janvier 1973, dite "Loi Rothschild" » http://www.contrepoints.org/2012/03/12/72842-idees-recues-sur-la-loi-du-3-janvier-1973-dite-loi-rothschild.